

Financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

# Profil migratoire de la ville de Sousse



**ICMPD**

International Centre for  
Migration Policy Development



**UCLG**

United Cities  
and Local Governments



**HABITAT**

FOR A BETTER URBAN FUTURE



## Index des acronymes

|              |  |
|--------------|--|
| <b>AESAT</b> | Association des Etudiants et Stagiaires Africains de Tunisie             |
| <b>ARP</b>   | Assemblée des Représentants du Peuple (Parlement)                        |
| <b>ARRU</b>  | Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine                        |
| <b>CCL</b>   | Code des Collectivités Locales   |
| <b>CCTE</b>  | Conseil Consultatif des Tunisiens à l'Etranger                           |
| <b>INS</b>   | Institut National de la Statistique                                      |
| <b>MST</b>   | Maladies Sexuellement Transmissibles                                     |
| <b>OIM</b>   | Organisation Internationale pour les Migrations                          |
| <b>ONFP</b>  | Office National de la Famille et de la Population/ Ministère de la Santé |
| <b>ONM</b>   | Observatoire National de la Migration                                    |
| <b>OTE</b>   | Office des Tunisiens à l'Etranger  |
| <b>OSC</b>   | Organisations de la Société Civile                                       |
| <b>RGPH</b>  | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                     |
| <b>SDVS</b>  | Stratégie de Développement de la Ville de Sousse                         |
| <b>SEMTE</b> | Secrétariat d'Etat à la Migration et aux Tunisiens à l'Etranger          |
| <b>TRE</b>   | Tunisiens Résidents à l'Etranger   |
| <b>VIH</b>   | Virus de l'Immunodéficience Humaine                                      |
| <b>TND</b>   | Tunisian Dinar (Dinar Tunisien)  |

# TABLE DE MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| INDEX DES ACRONYMES .....   | 3         |
| <b>1. À PROPOS DE CETTE PUBLICATION .....</b>   | <b>6</b>  |
| À PROPOS DE MC2CM .....   | 7         |
| <b>2. SYNOPSIS DE .....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>LA VILLE .....</b>   | <b>8</b>  |
| VUE D'ENSEMBLE .....  | 9         |
| DROITS HUMAINS DES IMMIGRANTS ET ACCES AUX SERVICES .....                                       | 11        |
| <b>3. CADRE GENERAL: LE CONTEXTE MIGRATOIRE NATIONAL DE LA TUNISIE .....</b>                    | <b>12</b> |
| L'HISTOIRE RECENTE DE LA MIGRATION EN TUNISIE .....   | 13        |
| LES MIGRATIONS INTERNES .....   | 13        |
| LES MIGRATIONS EXTERNES .....   | 15        |
| L'EMIGRATION .....  | 15        |
| <b>4. LA MIGRATION DE RETOUR DES TUNISIENS DE L'ETRANGER .....</b>                              | <b>16</b> |
| L'IMMIGRATION ET LE TRANSIT .....   | 17        |
| <b>5. LA POLITIQUE MIGRATOIRE NATIONALE .....</b>   | <b>18</b> |
| LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA MIGRATION (SNM) : VERS UNE GOUVERNANCE DE LA<br>MIGRATION ? ..... | 19        |
| LA GESTION DE LA MIGRATION IRREGULIERE .....  | 19        |
| LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRREGULIERE ET DROITS HUMAINS DES MIGRANTS .....                      | 20        |
| L'ASILE .....   | 20        |
| <b>6. CADRE INSTITUTIONNEL .....</b>  | <b>22</b> |
| LA MIGRATION INTERNE .....  | 23        |
| <b>7. LE CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA MIGRATION EXTERNE .....</b>                    | <b>24</b> |
| LES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX .....   | 25        |
| LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES .....   | 25        |
| LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNES ET INTERNATIONALES .....                     | 26        |
| COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE .....   | 26        |
| <b>8. LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION .....</b>  | <b>28</b> |
| L'ORGANISATION TERRITORIALE ET DES POUVOIRS MUNICIPAUX EN TRANSITION .....                      | 29        |
| LA POLITIQUE LOCALE EN MATIERE DE MIGRATION ET D'INTERCULTURALITE .....                         | 29        |
| POLITIQUES ET INITIATIVES LOCALES D'INTEGRATION ET D'INCLUSION DES MIGRANTS .....               | 30        |

|   |           |
|---|-----------|
| COLLABORATION LOCALE DES ACTEURS DECONCENTRES .....                         | 30        |
| INITIATIVES LOCALES D'ACCUEIL ET D'INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE .....    | 30        |
| INTEGRATION INTERSECTORIELLE DE LA MIGRATION .....                          | 31        |
| <b>9. LE CADRE INSTITUTIONNEL .....</b>                                     | <b>32</b> |
| LES PARTIES PRENANTES GOUVERNEMENTALES AU NIVEAU LOCAL .....                | 33        |
| PARTIES PRENANTES NON GOUVERNEMENTALES .....                                | 34        |
| <b>10. LA COOPERATION INTERNATIONALE .....</b>                              | <b>38</b> |
| <b>11. LE CONTEXTE MIGRATOIRE DANS LA VILLE DE SOUSSE .....</b>             | <b>40</b> |
| LES TRADITIONS MIGRATOIRES DE LA VILLE .....                                | 41        |
| LES DONNEES LOCALES SUR LA MIGRATION DANS LA VILLE DE SOUSSE .....          | 41        |
| <b>12. DROITS HUMAINS DES MIGRANTS ET ACCES AUX SERVICES .....</b>          | <b>52</b> |
| AMENAGEMENT URBAIN, ACCES AU LOGEMENT ADEQUAT ET AUX SERVICES DE BASE ..... | 55        |
| EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE .....                                | 57        |
| EMPLOI ET ENTREPRENARIAT .....  | 58        |
| SANTE ET BIEN-ETRE .....  | 58        |
| <b>13. INCLUSION SOCIALE ET POLITIQUE .....</b>                             | <b>60</b> |
| FACILITER LA PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE .....                       | 61        |
| INCLUSION ET COHESION SOCIALE .....   | 61        |
| LUTTE ET PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION .....                          | 61        |
| DISCOURS AUTOUR DE LA MIGRATION ET DE L'INTEGRATION .....                   | 61        |
| <b>14. CONCLUSIONS .....</b>  | <b>64</b> |

# 1. À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

# À PROPOS DE MC2CM

Les mouvements migratoires intérieurs et internationaux dans la grande région méditerranéenne ont un impact direct et à long terme sur le développement des zones urbaines de la région, car celles-ci sont souvent les points de départ, de transit et de destinations des migrants. En tant que premiers interlocuteurs des habitants, les gouvernements locaux sont aussi des acteurs fondamentaux pour éliminer les obstacles à l'inclusion économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants, ainsi que pour favoriser leur contribution et participation à la vie locale. Afin de maximiser ce potentiel de développement, les gouvernements locaux doivent être reconnus comme des partenaires institutionnels dans la gouvernance des politiques migratoires et dotés des compétences, ressources et capacités nécessaires et relatives, en particulier en ce qui concerne la garantie de l'accès aux droits et aux services.

Dans ce contexte, le Projet **Migration Ville à Ville en Méditerranée** (MC2CM), lancé en 2015, a pour objectif de contribuer à améliorer la gouvernance urbaine de la migration, notamment au sein d'un réseau de villes d'Afrique du nord, du Moyen-Orient et d'Europe. Les activités du projet sont regroupées en un **volet Dialogue** pour faciliter l'échange d'expériences et d'options politiques entre les villes, un **volet Connaissance** qui accompagne les villes partenaires dans l'étude de leur situation migratoire et la définition de leur profil, et un **volet Action** qui accompagne le transfert et la mise en œuvre d'actions de coopérations.



## DIALOGUE

Favoriser le dialogue entre les villes et les parties prenantes concernées grâce à l'apprentissage et aux échanges entre pairs



## CONNAISSANCES

Soutenir la production de connaissances et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes



## ACTION

Fournir des solutions et des outils de test durables pour relever les défis et saisir les opportunités liés à la migration

Le projet est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (**ICMPD**), en partenariat avec le Réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (**CGLU**) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (**ONU-HABITAT**).

Pour plus d'informations :

 [icmpd.org/mc2cm](http://icmpd.org/mc2cm)

 [@urban\\_migration](https://twitter.com/urban_migration)

 [Mediterranean City-To-City Migration \(MC2CM\)](https://www.linkedin.com/company/mc2cm)

 <https://www.facebook.com/mc2cm>

# 2. SYNOPSIS DE LA VILLE

## VUE D'ENSEMBLE

| Présentation générale                         |   |
|---|---|
| Surface de la ville                           | Sousse est la troisième municipalité de Tunisie par sa taille avec 4 500 hectares / 45km <sup>2</sup> (2020)  |
| Population totale de la ville                 | 239 124 <sup>1</sup> habitants ( INS. RGPH, 2014)   |
| Contexte politique et administratif           | La Municipalité de Sousse est subdivisée en cinq arrondissements : Sousse Médina (intra-muros); Sousse Khezama; Sousse Jawhara; Sousse Erriadh; Sousse Sidi Abdelhamid.<br>L'Agglomération de Sousse (ou le « Grand Sousse ») incluant la municipalité de Sousse et ses communes satellites compte 520 000 habitants (INS, 2014).<br>Sousse est également la plus importante métropole de la région du Sahel (comprenant les gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia avec un total de 1 634 611 <sup>1</sup> habitants (INS, 2014)). |
| Part dans la population urbaine               | 43,7% des 547 403 habitants du gouvernorat de Sousse est urbaine.   |
| Part de la ville dans la population nationale | 3,2% (calculs de l'auteur avec les données INS 2014)  |
| Langue(s)                                     | Arabe   |

|                         |   | Données   | Année | Source   |
|-------------------------|---|---|-------|----------|
| Structure démographique | Population âgée de 0 à 14 ans             | 23,3%   | 2014  | INS/RGPH |
|                         | Population âgée de 15 à 29 ans            | 27,5%   | 2014  | INS/RGPH |
|                         | Population âgée de 30 à 59 ans            | 40,3%   | 2014  | INS/RGPH |
|                         | Population âgée de plus de 60 ans et plus | 8,8%  | 2014  | INS/RGPH |
| Migration               | Solde migratoire interne <sup>1</sup>     | Ville de Sousse : + 1 025 (31 237 entrants pour 30 212 sortants)<br>Arrondissement de Sousse-Médina: - 15 471 migrants (3 881 entrants pour 19 352 sortants)<br>Le reste des arrondissements municipaux totalisent un solde migratoire égal à + 16 496 migrants |       |          |

<sup>1</sup> La migration interne correspond à la mobilité inter-gouvernorats des ressortissants tunisiens uniquement.

|                  |   |  |                            |   |
|------------------|---|--|----------------------------|---|
| <b>Migration</b> | Solde migratoire externe <sup>2</sup>                                       | Ville de Sousse : +150 (1 664 entrants/1 514 sortants)<br>Gouvernorat de Sousse : -1 305 (4 594 sortants/3 289 entrants) |                            |   |
|                  | Part de la ville dans la mobilité générale dans le gouvernorat              | 46,5% (56 562 migrants dans la ville pour 121 750 migrants dans le gouvernorat)  |                            |   |
|                  | Part des entrants de la ville dans la mobilité générale dans le gouvernorat | 56,7% (31 237 entrants dans la ville pour 55 087 entrants dans l'ensemble du gouvernorat)                                |                            |   |
|                  | Part des sortants de la ville dans la mobilité générale dans le gouvernorat | 72,6% (30 212 sortants dans la ville pour 41 591 sortants dans l'ensemble du gouvernorat)                                |                            |   |
|                  | Population occupée  | 84 681   | 2014                       | INS/RGPH  |
|                  | dont Femmes   | 30 168 (35,6%)   | 2014                       | INS/RGPH  |
|                  | Total étudiants inscrits en établissements publics                          | 25 716, dont 17 417 femmes (67,7%)   | Année académique 2019/2020 | Université de Sousse  |
| <b>Etudiants</b> | Etudiants étrangers inscrits en établissements publics                      | 468, dont 152 femmes (32,5%)   |                            |   |
|                  | Total étudiants inscrits en établissements privé                            | 5 579  | 2018                       | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
|                  | Etudiants étrangers inscrits en établissements privés                       | 452  | 2018                       | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |

<sup>2</sup> La migration externe correspond à la mobilité des personnes venues de l'étranger, incluant les ressortissants tunisiens de retour et les ressortissants étrangers.

## DROITS HUMAINS DES IMMIGRANTS ET ACCES AUX SERVICES

| Droits                                    | Références  | Commentaires  |
|---|---|---|
| <b>Droit d'accès au séjour en Tunisie</b> | - Loi n°1968-0007 du 8 mars 1968<br>- Décret n°1968-198 du 22 juin 1968. L'article 44 impose à tout étranger d'être porteur des documents lui permettant de séjourner en Tunisie  | Un visa d'entrée d'un maximum de trois mois est délivré par les autorités consulaires. Au-delà de cette durée, une carte de séjour est exigée, à l'exception des étrangers de moins de 16 ans et de ceux dont le séjour ne dépasse pas trois mois ou six mois consécutifs dans l'année <sup>3</sup> .   |
| <b>Droit au travail</b>                   | - Loi n°68-7 du 28 mars 1968 relative à la condition de travail des étrangers en Tunisie<br>- Code de travail modifié par la loi 96-62 du 15 juillet 1996 : l'étranger en situation régulière « bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations résultant des relations de travail en application du travailleur tunisien »  | L'exercice de professions de la fonction publique et libérales est dans les faits restreint aux nationaux. L'accès à l'emploi salarié est soumis à des règles drastiques <sup>4</sup> .   |
| <b>Droit à la santé</b>                   | - Loi n°91-63 du 29 juillet 1991  | Le droit à la santé est accordé aux étrangers dans les mêmes conditions que pour les tunisiens. Toutefois, « les soins et l'hospitalisation à titre gratuit ou à tarif réduit dans les structures sanitaires publiques sont réservées aux nationaux indigents <sup>3</sup> ».   |
| <b>Accès à la justice</b>                 | - Article 29 de la Constitution de 2014 : « aucune personne ne peut être arrêtée ou détenue, sauf en cas de flagrant délit ou en vertu d'une décision judiciaire ».   | Le respect des droits de la défense et le droit à un procès équitable sont garantis par le droit interne et par les conventions internationales ratifiées par la Tunisie.   |
| <b>Droit à l'éducation</b>                |   | L'accès à l'enseignement public primaire et secondaire pour les étrangers est soumis à aux conditions que les parents résident en Tunisie et qu'ils présentent une demande écrite au Directeur régional de l'enseignement. Les étudiants étrangers sont admis dans les établissements universitaires publics tunisiens dans le cadre de quotas convenus avec leur pays d'origine. |
| <b>Droits civiques et sociaux</b>         | -L'article 13 du Code de la nationalité dispose que « la femme étrangère qui épouse un Tunisien acquiert la nationalité tunisienne au moment de la célébration du mariage, lorsque, en vertu de sa loi nationale elle perd sa nationalité d'origine par le mariage avec un étranger ».<br>- L'article 14 du Code de la nationalité prévoit que « la femme étrangère qui épouse un Tunisien et qui, en vertu de sa loi nationale, conserve sa nationalité d'origine peut réclamer la nationalité tunisienne par voie de déclaration, si le ménage réside en Tunisie depuis deux ans ». | L'accès à la nationalité tunisienne est restreint pour les étrangers selon des conditions de durée de séjour et de genre.   |

<sup>3</sup> OIM, Droit d'accès au séjour en Tunisie, mai 2018, <https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/brochure%20OIM%20-%201%20droit%20au%20se%CC%81jour%20%28A6%29.pdf>

<sup>4</sup> Ben Achour, Souhayma. Les libertés individuelles des étrangères et étrangers en Tunisie : Les métèques de la République, mai 2019, [https://tn.boell.org/sites/default/files/les\\_meteques\\_de\\_la\\_republique.pdf](https://tn.boell.org/sites/default/files/les_meteques_de_la_republique.pdf)

# 3. CADRE GENERAL: LE CONTEXTE MIGRATOIRE NATIONAL DE LA TUNISIE

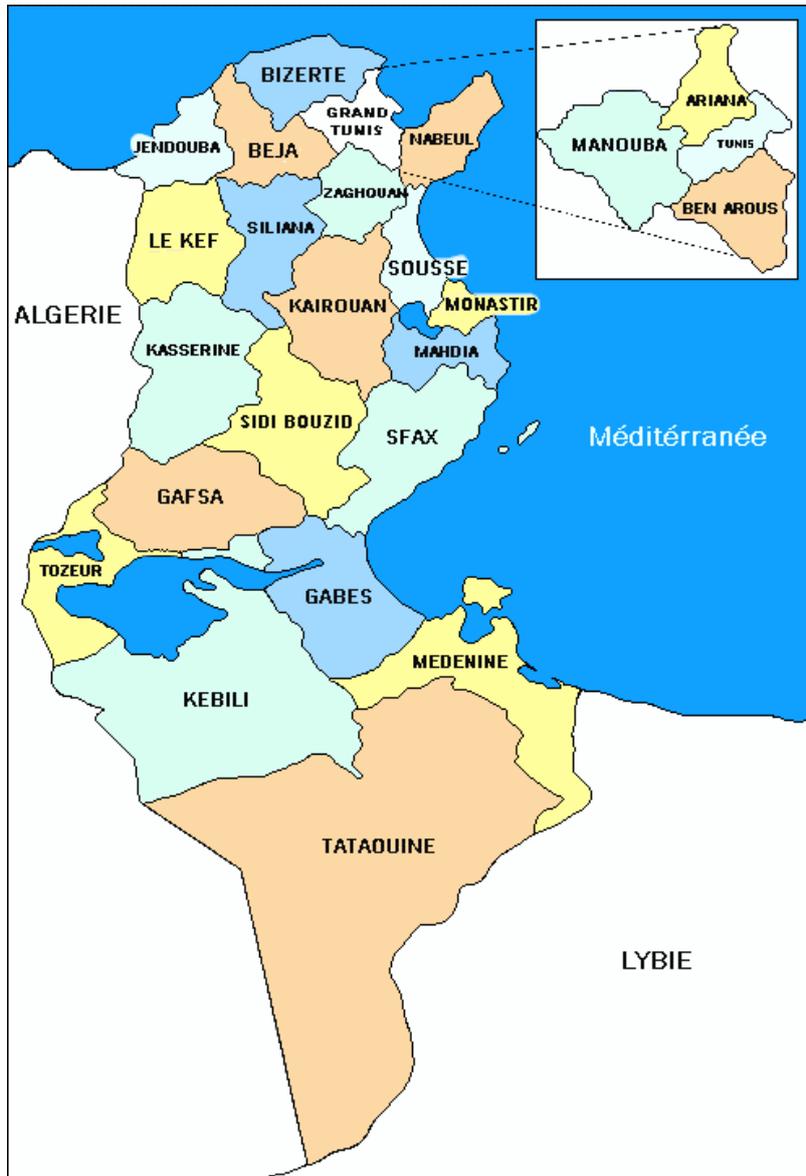
**L'HISTOIRE RECENTE DE LA MIGRATION EN TUNISIE**

Située au cœur du bassin méditerranéen, connue pour l'ancienneté et l'intensité des échanges humains entre ses trois rives, la Tunisie est une terre de migrations croisées, aussi bien internes qu'externes.

**LES MIGRATIONS INTERNES**

La configuration territoriale de la Tunisie permet de distinguer plusieurs types de milieux géographiques et humains, dont les caractéristiques expliquent les flux et les échanges migratoires internes. Le nomadisme et la transhumance, modes dominants des déplacements des populations, avant le milieu du XXème siècle, ont laissé peu à peu place à des modes modernes de migration et de mobilité des personnes entre les campagnes et les villes, entre le Sud aride, et le Nord riche en ressources agricoles et hydrauliques (Fig.1)<sup>2</sup>

*Fig.1. Division administrative actuelle de la Tunisie (par gouvernorat)*



En deux décennies (1994-2004 et 2004-2014), 3 millions de Tunisiens ont changé de lieu de résidence au sein du pays (INS, 2004, 2014). Plus de deux tiers de cette mobilité s'est opérée à l'intérieur des gouvernorats, tandis que pour le tiers restant, soit environ un million de personnes, cette mobilité a induit un changement de gouvernorat.

**Tableau 1. Migration interne en Tunisie (2009-2014)**

| Type de migration            | Nombre    | Pourcentage |
|------------------------------|-----------|-------------|
| Migration intra-gouvernorats | 1 125 891 | 72,3        |
| Migration inter-gouvernorats | 430 553   | 27,7        |
| Total                        | 1 556 444 | 100,0       |

Source : INS, 2015

Ces mouvements migratoires ont surtout profité aux régions littorales qui fixent désormais 68,4% de la population totale, trois-quarts de la population urbaine et 80% de l'emploi industriel et des lits touristiques. Les régions intérieures (à l'Ouest et au Sud) sont les principaux foyers de départ des migrants internes vers les régions attractives du littoral Oriental et Nord-Oriental. La fracture territoriale entre ces deux grandes régions est le résultat des écarts de développement, de revenus, et d'équipements.

**Tableau 2. Evolution des soldes migratoires internes des gouvernorats tunisiens entre 1999 et 2014 (les Gouvernorats littoraux sont sous trame bleue et les gouvernorats de l'intérieur et du Sud sont sous trame verte)**

|                                     | Régions           | Gouvernorats | Soldes    |           |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|-----------|-----------|
|                                     |                   |              | 1999-2004 | 2009-2014 |
| Régions et gouvernorats du littoral | District de Tunis | Tunis        | -27210    | -28700    |
|                                     |                   | Ariana       | 37902     | 41200     |
|                                     |                   | Ben Arous    | 36942     | 25100     |
|                                     |                   | Manouba      | 9722      | 8800      |
|                                     | Nord Est          | Nabeul       | 7055      | 10800     |
|                                     |                   | Zaghouan     | -785      | -900      |
|                                     |                   | Bizerte      | -2823     | -5300     |
|                                     | Centre Est        | Sousse       | 21863     | 15100     |
|                                     |                   | Monastir     | 16954     | 11800     |
|                                     |                   | Mahdia       | -2452     | -1800     |
|                                     |                   | Sfax         | 11392     | 3900      |
|                                     | Nord Ouest        | Béja         | -9601     | -7600     |
|                                     |                   | Jendouba     | -9936     | -12100    |
|                                     |                   | El Kef       | -11155    | -7000     |
|                                     |                   | Siliana      | -11692    | -8300     |

|                                |              |             |        |        |
|--------------------------------|--------------|-------------|--------|--------|
| Régions occidentales et du Sud | Centre Ouest | Kairouan    | -22984 | -19400 |
|                                |              | Kasserine   | -16923 | -12400 |
|                                |              | Sidi Bouzid | -14058 | -7500  |
|                                | Sud-Est      | Gabès       | -2367  | -1300  |
|                                |              | Médénine    | 2696   | 3500   |
|                                |              | Tataouine   | -2455  | -2000  |
|                                | Sud-Ouest    | Gafsa       | -7783  | -5100  |
|                                |              | Tozeur      | -586   | 100    |
|                                |              | Kebilli     | -1716  | -700   |

### INS : Recensements généraux de la population et de l'habitat, 2004, 2014

5 Cf. Fig.1 : Les régions intérieures sont composées des gouvernorats du Nord-Ouest, du Centre-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est. Les régions littorales sont composées des gouvernorats du District de Tunis, du Nord-Est et du Centre-Est.

6 Andalous Morisques (musulmans), chassés d'Espagne en 1609, Libyens fuyant l'invasion italienne à partir de 1911, Algériens fuyant la répression coloniale 1954 et 1962, accueil des Palestiniens de Beyrouth en 1982, accueil des réfugiés algériens pendant la guerre civile entre 1992 et 2002, et depuis 2011, accueil de plus d'un million de travailleurs migrants et de réfugiés fuyant la guerre en Libye et en Syrie depuis 2011 (Boubakri, H. Simon. G. 2015).

La géographie migratoire interne de la Tunisie est la traduction fidèle de cette fracture territoriale. Depuis le milieu des années 60, et à de rares exceptions près, toutes les zones de l'intérieur et du Sud<sup>5</sup> ont été, et sont toujours déficitaires, tandis que toutes les régions du littoral ont été et sont toujours excédentaires (Tableau 2).

### LES MIGRATIONS EXTERNES

Dans ses rapports à l'extérieur, la Tunisie est un pays de migrations croisées : émigration, immigration et transit. Les migrations volontaires prédominent, bien que le pays ait connu de courtes expériences d'accueil de réfugiés, suite à des déplacements forcés de populations à l'époque moderne<sup>6</sup>. La colonisation française de la Tunisie en a fait un pays d'immigration nette jusqu'à l'indépendance en 1956. Depuis cette date, la Tunisie est devenue principalement un pays de départ.

### L'EMIGRATION

L'émigration tunisienne à l'étranger est assez récente par son ampleur. En 1954, le nombre des Tunisiens qui vivaient ou travaillaient à l'étranger ne dépassait pas 20 000 personnes. Leur nombre est passé de 170 000 en 1970, à 540 000 en 1990, 1 million en 2007 et 1,3 million en 2014 (source : Office des Tunisiens à l'Etranger), soit 12% de la population totale. 84% d'entre eux résident en Europe, dont plus de la moitié (55%) sont en France. La part des pays du Golfe ne dépasse pas 4,5% du total. Les femmes représentent 37% (0,5 Million) des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) contre 63% d'hommes. (OTE, 2016)

Au niveau des flux, les résultats du dernier recensement de la population tunisienne de 2014 montrent qu'en cinq ans (2009-2014), 66 000 personnes avaient quitté la Tunisie en direction de l'étranger, soit une moyenne annuelle de 13 200 migrants. Les hommes prédominent (83.3%) contre une faible participation des femmes (16.7%) (INS, 2015).

# 4. LA MIGRATION DE RETOUR DES TUNISIENS DE L'ETRANGER

29 300 Tunisiens sont retournés de l'étranger en cinq ans (2009-2014), soit une moyenne annuelle d'environ 6 000 personnes (INS, 2017). Les raisons des retours sont liées à 4 catégories de facteurs : la retraite, l'expulsion au terme d'un séjour irrégulier, l'accompagnement de la famille et la création de projets.

### L'IMMIGRATION ET LE TRANSIT

La situation géographique de la Tunisie en a fait une terre d'immigration et de passages entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne et entre l'Orient et l'Occident du Monde arabe. Les brassages ethniques (berbères, arabes orientaux, esclaves africains, Européens...etc.) ont laissé leurs traces dans la population tunisienne.

Le passé précolonial et colonial de la Tunisie a fait de ce pays, depuis le XIXe siècle, une terre d'immigration, de peuplement et d'asile pour les populations en provenance de la métropole (la France), d'Italie, de Malte et d'Espagne. A la veille de son indépendance en 1956, la Tunisie comptait 250 000 étrangers, dont 180 000 Français, 57 000 Italiens et 6 000 Maltais, soit 10 % de sa population à cette date. (Jerfel, 2013 ; Boubakri & Simon, 2015). Depuis les années 90 du siècle dernier, la Tunisie, comme les autres pays du Maghreb, est devenue une zone de transit et d'immigration, en particulier pour les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne. Le nombre d'étrangers recensés en Tunisie s'élevait à 53 490 (Tableau 3) en 2014, contre 28 100 en 2004 (INS, 2004, 2015), soit presque le double (90%) en 10 ans.

**Tableau 3. Effectifs des étrangers recensés en Tunisie en 2014**

| Ressortissants des pays arabes       |        | Ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne |       | Ressortissants de pays européens, et des Etats-Unis |        |
|--------------------------------------|--------|---|-------|---|--------|
| Algériens                            | 9 996  | Maliens   | 958   | Français  | 8 284  |
| Libyens                              | 8 772  | Camerounais                                     | 689   | Italiens  | 2 118  |
| Marocains                            | 5 565  | Ivoiriens                                       | 607   | Allemands   | 1 393  |
| Mauritaniens                         | 508    | Nigériens                                       | 522   | Autres Européens                                    | 3 212  |
| Egyptiens                            | 1 093  | Sénégalais                                      | 394   | Américains  | 584    |
| Syriens                              | 1 024  | Autres ressortissants de pays subsahariens      | 4 354 |   |        |
| Irakiens                             | 550    |   |       |   |        |
| Palestiniens                         | 494    |   |       |   |        |
| Autres ressortissants de pays arabes | 478    |   |       |   |        |
| Total pays arabes                    | 28 480 | Total pays Subsahariens                         | 7 524 | Total Europe et Etats-Unis                          | 15 591 |
|                                      |        |   |       | Autres régions                                      | 1 895  |
| %                                    | 53,2   | %   | 14,1  | %   | 32,7   |
| Total général                        |        |   |       |   | 53 490 |
| %                                    |        |   |       |   | 100    |

Source : INS. RGPH. 2014.

En termes de flux recensés par l'INS, 14 350 non Tunisiens sont entrés dans le pays en cinq ans (2009-2014), soit presque 3 000 entrées par an, ce qui est dérisoire en comparaison avec la population tunisienne.

# 5. LA POLITIQUE MIGRATOIRE NATIONALE

7 En 7 ans (2011-2017), 38 114 migrants ont débarqué sur les côtes italiennes en provenance des côtes tunisiennes (ITES, 2018) Les forces de sécurité tunisiennes ont fait échouer 930 tentatives de départs irréguliers. 16 455 personnes ont été arrêtées, dont 12 922 Tunisiens contre seulement 3 533 d'étrangers.

8 Le taux de chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes (entre 33 et 43 % selon les tranches d'âge) et les diplômés de l'enseignement supérieur (32%) (INS, 2013). Les jeunes femmes diplômées sont les plus touchées avec un taux de 42 % en 2014. Les jeunes en dehors de tout système éducatif, de formation ou d'emploi (NEET : Not in Education, in Employment or Training, Banque Mondiale, 2014). Dans les zones rurales, 50,4 % des jeunes femmes sont NEET, contre 33,4% chez les jeunes hommes. Dans les zones urbaines, 32,4% des jeunes femmes sont NEET, contre 20,3% chez les jeunes hommes.

La complexité et la diversité des flux migratoires qui aboutissent en Tunisie, y transitent ou la quittent, dans un contexte d'instabilité à l'échelle régionale et d'initiatives multiples pour répondre aux causes de la crise migratoire qu'a connue l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Espace Euro-méditerranéen en général, ont conduit les autorités tunisiennes à adopter la SNM (Stratégie Nationale sur la Migration) pour assurer la bonne gouvernance de la migration, informée et fondée sur des preuves.

### LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA MIGRATION (SNM) : VERS UNE GOUVERNANCE DE LA MIGRATION ?

Parmi les facteurs qui ont incité les autorités tunisiennes à lancer un processus de réflexion autour de la SNM, en projet depuis 2013, nous pouvons citer :

- La diversité des flux et profils migratoires : migration irrégulière, trafic de migrants, traite des personnes, asile et protection internationale, émigration, immigration, transit, sauvetage en mer.
- Un contexte national d'instabilité (soulèvement de 2011, transition politique fragile, détérioration de la situation sociale et économique, mouvements sociaux) et régional de guerre et d'insécurité (Libye, Sahel, Syrie) et tensions avec les pays membres de l'UE, destination principale des migrants tunisiens irréguliers, qui cherchent à réduire les arrivées sur le territoire européen.

### LA GESTION DE LA MIGRATION IRRÉGULIERE

Etant d'abord un pays de départ, la Tunisie fait toujours face aux départs irréguliers à l'étranger de milliers de ses jeunes (voir ci-dessous), en quête d'emploi ou de meilleures conditions de vie. Les quartiers populaires des grandes villes littorales, les zones rurales et les régions de l'intérieur continuent à alimenter les flux de départs irréguliers de jeunes tunisiens<sup>7</sup>.

La situation économique et sociale de la Tunisie reste fragile et précaire, 9 ans après la révolte. Le taux de chômage est encore élevé (15,5 %)<sup>8</sup>.

La Tunisie doit aussi faire face aux conséquences des migrations en provenance des zones de conflits et des pays plus pauvres dans la région et en Afrique au Sud du Sahara.

Elle accueille sur son sol, de manière plus ou moins longue, trois groupes de populations qui ont fui leur pays en guerre et sont donc réfugiés ou demandeurs d'asile.

Les deux premiers groupes sont les Syriens et les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne en guerre (Somalie, Sud Soudan, République Centre Africaine), des communautés clairement désignées comme étant des réfugiés.

Le troisième groupe, les Libyens, circulent entre la Tunisie et la Libye et passent des séjours plus ou moins longs en Tunisie en fonction des circonstances de la guerre civile dans leur pays. Même si les Nations Unies les considèrent comme étant automatiquement éligibles au statut de réfugiés, ils ne cherchent pas, généralement dans leur très grande majorité, à acquérir le statut de réfugiés ou à repartir vers l'Europe de manière irrégulière (Boubakri, 2012, 2013, 2015). A ces réfugiés ou demandeurs d'asile, s'ajoutent les migrants dits « économiques », c'est-à-dire qui ont fui la pauvreté et le chômage dans leurs pays, surtout d'Afrique subsaharienne. Les uns et les autres transitent souvent par la Tunisie dans l'objectif d'atteindre les côtes européennes, mais ils sont amenés à y rester s'ils ne réussissent pas leurs projets ou transitent une deuxième fois par la Libye, ce qui les expose à divers abus de la part des groupes armés, des milices, et des réseaux de passeurs souvent liés à des réseaux criminels et/ou terroristes.

9 La Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2010, ainsi que le Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air.

10 La Tunisie a conclu des accords de réadmission avec l'Italie (1998), avec la France (2008) avec la Suisse (2013), avec l'Allemagne (2016) et avec la Belgique (2017). La Tunisie a aussi signé une déclaration politique en 2014 pour engager des négociations sur la conclusion d'un accord de « Partenariat pour Mobilité » entre l'UE et la Tunisie.

11 Voir section 3.4 Coopération Internationale

12 Un projet de loi datant de 2011 et finalisé depuis 2014, prévoyant une loi asile et une seconde sur l'instauration d'une « Instance Nationale de l'Asile » chargée de l'examen des demandes, n'a toujours pas été soumis au Parlement. Les autorités tunisiennes hésitent à promulguer cette loi de crainte de se retrouver liées par des obligations auxquelles elles ne peuvent répondre, telles que la mise en place de structures de détermination du statut de réfugiés, l'accueil des demandeurs d'asile, l'intégration des réfugiés reconnus, la gestion des recours et la modification de la législation relative aux migrants et aux étrangers.

13 Loi N°68-7 du 8 mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie, JORT, 8 -12 mars 1968, pp. 251-252 & loi n° 40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage.

14 Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CeTuMA) et EuroMed Droits. 2015. Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie. 52 p.

## LUTTE CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DROITS HUMAINS DES MIGRANTS

Les migrations irrégulières sont soumises à des dispositions de droit interne ainsi qu'à des accords de réadmission signés entre la Tunisie et des pays tiers. Sur le plan interne, nous pouvons considérer que la loi du 3 février 2004 comme étant la législation la plus répressive. Intitulée « Loi modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage », elle consacre dans les faits une pénalisation assez sévère des passeurs, mais aussi, des personnes en situation irrégulière, ce qui pose beaucoup de problèmes liés aux droits humains des migrants.

L'article 45, qui est l'une des dispositions les plus sévères de cette loi, instaure un devoir de signalement pénalement sanctionné s'il n'est pas accompli. Ce devoir de signalement va jusqu'à concerner les personnes dépositaires du secret professionnel (avocats, pharmaciens, médecins...). Ce qui revient à combattre les migrations irrégulières par l'incitation à la délation.

Ceci peut avoir un effet dissuasif sur la décision des personnes en situation vulnérable (telles que les femmes migrantes en situation irrégulière, les personnes en transit ou victimes de traite) de consulter médecins et avocats, par exemple.

Au niveau de son application, ce sont surtout les juges qui ont aggravé la sévérité de cette loi en l'appliquant aux migrants. Alors qu'à l'origine, cette loi du 3 février 2004 ne régit que les infractions commises par les trafiquants, elle a été étendue aux migrants par les juges du fond, que ces migrants soient aidés ou non par des passeurs. Ces migrants peuvent donc être victimes des passeurs puis du système judiciaire, quand ils sont arrêtés ou interceptés.

D'un autre côté, les autorités tunisiennes avaient justifié la promulgation de cette loi par la nécessité de s'inscrire dans le cadre des engagements internationaux du pays<sup>9</sup>.

Au niveau international, les personnes (Tunisiens ou étrangers) qui rejoignent le territoire européen par voie irrégulière sont soumises à l'application d'un ensemble d'accords bilatéraux qui prévoient, parmi d'autres dispositions, l'obligation de la Tunisie à les réadmettre sur le territoire tunisien<sup>10</sup>.

## L'ASILE

Si la Tunisie a ratifié des conventions internationales relatives à l'asile<sup>11</sup>, il n'existe toujours pas de loi interne sur l'asile<sup>12</sup>. La Tunisie délègue encore la reconnaissance du statut de réfugiés sur son territoire à la représentation du HCR dans le pays. D'un autre côté, la Tunisie a récemment adopté deux lois touchant partiellement à la migration et à la mobilité :

- Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes
- Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Toutefois, ces initiatives législatives restent inachevées sans une réforme de fond des anciennes lois<sup>13</sup> relatives à la migration et aux conditions des étrangers dans le pays lesquelles lois ne sont plus adaptées aux acquis de la révolution et aux valeurs et principes des droits humains et des libertés fondamentales inscrits dans la nouvelle constitution adoptée en janvier 2014. Des propositions pour réformer ces lois ont déjà été formulées et soumises, par les Organisations de la Société Civile (OSC<sup>14</sup>, aux autorités, et présentées à l'opinion publique.



# 6. CADRE INSTITUTIONNEL

## LA MIGRATION INTERNE

Le traitement des causes et des conséquences des migrations internes relèvent plutôt des pouvoirs publics qui mettent en œuvre des politiques de développement et des politiques sociales destinées à réduire la fracture de développement entre les régions émettrices des flux (désignées comme étant souvent répulsives et déficitaires) et les régions réceptrices (souvent attractives et excédentaires). Aucun acteur n'intervient actuellement dans ce domaine, à l'inverse de la migration internationale qui compte de nombreuses parties prenantes.

Etant donné que 80 à 90 % des flux migratoires internes ont les villes comme destination (INS, RGPH. 2004, 2014), les conséquences et les impacts de ces flux se manifestent à travers l'habitat spontané ou informel, le sous équipement des quartiers modestes, la marginalisation et l'exclusion de groupes sociaux urbains les plus vulnérables : travailleurs pauvres, chômeurs, femmes, handicapés, familles monoparentales, et autres.

Des plans de développement urbains intégrés ont vu le jour dès les années 1980 dans de nombreuses villes tunisiennes, avec le soutien financier et technique de bailleurs de fonds internationaux et régionaux. L'Agence de Renovation et de Réhabilitation Urbaine (ARRU) a vu le jour à cette période sous la tutelle du Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire. L'ARRU est justement chargée de la mise en œuvre et du suivi des projets de développement des quartiers d'habitat spontané des villes tunisiennes.

# 7. LE CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA MIGRATION EXTERNE

Du fait de la multiplicité des flux migratoires internationaux (émigration, immigration, transit et retours), un certain nombre de parties prenantes participent à la conception et à la mise en œuvre des politiques migratoires.

### LES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX

**Tableau 4. Parties prenantes gouvernementales dans le domaine de la migration internationale**

| Parties prenantes gouvernementales  | Prérogatives  | Organismes dépendants  |
|---|---|--|
| Ministère des Affaires Sociales   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions internationales relatives à la migration et aux droits sociaux et économiques des migrants tunisiens à l'étranger</li> <li>- Assistance aux migrants étrangers et aux réfugiés en Tunisie</li> </ul>   | Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)  |
| Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affaires des TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger)</li> <li>- Interlocuteur des partenaires internationaux (Etats étrangers et Organisations) en matière de politiques migratoires et des conventions internationales, dont les négociations sur « Partenariat pour la Mobilité » entre la Tunisie et l'UE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger</li> <li>- Observatoire National de la Migration (ONM)</li> <li>- Ambassades et chancelleries</li> </ul> |
| Ministère de l'Intérieur  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des frontières et des personnes aux postes frontaliers</li> <li>- Délivrance des documents de voyage et visas</li> <li>- Coordination internationale en matière de circulation des personnes et de partage des bases de données.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Frontières et des Etrangers</li> <li>- Direction de la Coopération Internationale</li> </ul>  |
| Ministère de la Santé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance médicale aux migrants ayant fui la Libye depuis 2011</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la coopération internationale,</li> <li>- Service de la coordination sanitaire</li> <li>- Directions régionales de la santé dans les gouvernorats</li> </ul>   |
| Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de la main d'œuvre étrangère en Tunisie (délivrance de visas de travail)</li> <li>- Placement de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la main d'œuvre étrangère</li> <li>- Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI)</li> </ul>   |
| Ministère du Développement et de la Coopération internationale                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensements généraux de la population et de l'habitat, statistiques migratoires internes et internationales, enquêtes nationales, annuaires et autres.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut National de la statistique (INS)</li> </ul>  |

### LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

En l'absence d'une loi interne sur l'asile en Tunisie, c'est le HCR (Haut-commissariat aux Réfugiés) qui instruit les dossiers de demande d'asile et délivre les cartes de réfugiés résidant dans le pays. Il répond aux besoins des réfugiés (hébergement, nourriture, soins

15 Les plus actives sont : le Croissant Rouge Tunisien (CRT), EuroMed Droits, le Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CeTuMA), le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), Islamic Relief (IR), Médecins du Monde (MdM), Médecins Sans Frontières (MSF), France Terre d'Asile Tunisie (TAT : Tunisie Terre d'Asile), Association des Etudiants et des Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT), la Caritas (l'Archevêché de Tunis)...

16 EuroMed Droits : le Partenariat pour la Mobilité entre la Tunisie et l'UE. Workshop. Tunis. 15 avril 2016.

médicaux, formation professionnelle...) et met en œuvre des programmes pour leur protection et insertion.

L'IOM (Organisation Internationale pour la Migration) intervient sur plusieurs registres liés à la migration tels que le rapatriement des migrants irréguliers, la facilitation du dialogue autour de la migration.

Les programmes de ces organisations sont généralement financés par la coopération internationale ou régionale, telle que l'Union Européenne, des fondations privées ou encore par les agences de développement nationales.

## LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNES ET INTERNATIONALES

En l'absence d'une structure officielle pour l'accueil et l'assistance aux migrants et aux réfugiés, les OSC tunisiennes et étrangères<sup>15</sup> opérant en Tunisie jouent un rôle décisif dans l'accueil, l'assistance et la protection des migrants et des réfugiés.

## COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

La Tunisie est confrontée aux conséquences de la crise migratoire des années 2015-2017 (qui a vu 2,4 millions de personnes affluer vers l'Europe), sur les politiques migratoires des Etats membres de l'UE : externalisation, participation aux opérations de l'agence européenne FRONTEX en Méditerranée, accueil d'agents de FRONTEX sur le sol tunisien, transfert de données sur les passagers au départ, et autres<sup>16</sup>.

Le projet de « Partenariat de Mobilité » (PdM) avec l'UE est l'une des questions qui suscitent beaucoup de débats de la part des organisations de la société civile tunisienne, alors que le gouvernement tunisien lui-même cherche à limiter la réadmission aux ressortissants tunisiens qui font l'objet de mesures d'expulsion, et pas les ressortissants de pays tiers, même s'il est prouvé qu'ils ont transité par la Tunisie.

Les instruments internationaux auxquels la Tunisie fait partie : La Tunisie fait partie des pays qui ont signé plusieurs conventions internationales, dont les objets sont variés mais qui traitent toutes de la protection des droits humains et de la lutte contre la traite des personnes, y les personnes en mobilité. Par contre, la Tunisie n'a pas ratifié la convention spécifique des Nations-Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, adoptée le 18 décembre 1990 et entrée en vigueur en 2003.



# 8. LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

17 Article 1. La présente loi organique a pour objet de déterminer les règles relatives à l'organisation des structures du pouvoir local, à leurs compétences et à leurs modalités de fonctionnement conformément aux procédés de la démocratie participative en vue de réaliser, dans le cadre de l'unité de l'Etat, la décentralisation et le développement global, juste et durable [...]. Article 2. Les collectivités locales sont des entités publiques qui jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elles se composent de communes, de régions et de districts. Chaque catégorie d'entre elles couvre l'ensemble du territoire de la République. [...]

18 La municipalité de La Marsa gagne son procès contre le gouverneur de Tunis. In: <https://www.businessnews.com.tn/La-municipalite-C3%A9-de-La-Marsa-gagne-son-proc-C3%A8s-contre-le-gouverneur-de-Tunis,520,92389,3>

19 % des cadres parmi les agents

20 Crisis Group. 2019. Décentralisation en Tunisie : consolider la démocratie sans affaiblir l'Etat. Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°198

21 Ibid

22 En termes de capacités d'hébergement, il occupe le 3<sup>e</sup> rang national (113 établissements hôteliers et 41 000 lits), après les pôles de Hammamet-Nabeul (60 000 lits) et de Djerba-Zarzis (56 000 lits). 7 millions de nuitées ont été enregistrées durant la saison touristique 2018, ce qui représente 22% des 33 Millions de nuitées passées dans les différentes régions du pays (INS, 2018).

## L'ORGANISATION TERRITORIALE ET DES POUVOIRS MUNICIPAUX EN TRANSITION

Malgré un processus de déconcentration et de décentralisation en Tunisie enclenché dans les années 1980, le système politique et l'organisation territoriale de la Tunisie sont restés hautement centralisés de l'indépendance en 1956 et jusqu'aux premières années qui ont suivi la révolution de 2011. Après le soulèvement de 2011, la mise en œuvre de la démocratie locale est apparue comme une priorité du nouveau régime.

Le premier gouvernement démocratiquement élu en 2012 a permis des avancées substantielles telles que :

- La consécration, dans la constitution de 2014, de la décentralisation et du pouvoir local comme un des fondements du nouveau système politique tunisien. Le chapitre VII de cette constitution, intitulé « Du pouvoir Local », consacre douze articles (131-142) à la consolidation de la démocratie locale (Source: Journal Officiel de la République Tunisienne. 20 avril 2015).
- L'extension du statut communal à l'ensemble du territoire tunisien. Le nombre de commune est passé de 264 avant 2016 à 350 à partir de mai 2016.
- L'adoption en janvier 2017 de la loi électorale organisant le scrutin communal, en respectant les principes de parité hommes-femmes établis par la Constitution.
- L'adoption en 2018 du Code des Collectivités Locales (CCL) (Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales)<sup>17</sup>.
- L'organisation en mai 2018 des premières élections municipales libres et démocratiques qui ont permis l'élection de 7 200 conseillers municipaux dans les 350 communes que compte le pays.
- Le processus de décentralisation n'étant qu'à ses débuts, il fait face à de nombreux défis, parmi lesquels :
- La multiplication des conflits de compétences entre les élus locaux, notamment les maires et conseillers municipaux, et les hauts fonctionnaires des administrations centrales et régionales, dont certains se sont réglés devant les tribunaux administratifs<sup>18</sup>.
- Le faible taux d'encadrement (10% en 2018<sup>19</sup>) et la faible qualification des agents administratifs municipaux. La performance d'une grande partie des services administratifs des communes reste faible, voire très faible<sup>20</sup>.
- Les ressources de 90% des municipalités sont très limitées, même si les transferts de l'Etat représentent en moyenne le tiers des budgets communaux, et dans certains cas la totalité. Globalement, les communes obtiennent seulement 3,6% du budget général de l'Etat, ce qui est très loin en deçà des moyennes internationales. Ce taux s'élève à 10% au Maroc, 20% en Turquie et 35% en Europe occidentale<sup>21</sup>. Seules les grandes villes, dont Sousse, ont des ressources financières assez suffisantes.

Le plan d'opérationnalisation de la décentralisation arrêté en 2017 prévoit de porter le taux de contribution du budget de l'Etat aux budgets municipaux à 10% en 2021, 14% en 2024 et 21% en 2027. Toutefois, la crise sociale et économique que connaît la Tunisie depuis quelques années (dégradation des équilibres budgétaires, dépréciation de la valeur du Dinar Tunisien et la politique d'austérité) risque de rendre difficile l'atteinte de ces objectifs.

## LA POLITIQUE LOCALE EN MATIERE DE MIGRATION ET D'INTERCULTURALITE

Après l'indépendance de la Tunisie en 1956 et le départ de la grande majorité des communautés européennes et juives, Sousse est devenue un grand pôle de destination des immigrants en provenance des régions intérieures de la Tunisie : le Centre Ouest (Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine), les autres régions du Sahel (Mahdia) et du proche Nord-Ouest (surtout Siliana et le Kef) (Figure.1). Etant également un des plus grands pôles touristiques du pays<sup>22</sup>, Sousse fait également figure de ville interculturelle et cosmopolite.

C'est dans ce contexte que les décideurs municipaux et leurs partenaires nationaux et

23 Le projet *Ma3an* cible 30 communautés de jeunes dans toute la Tunisie.

24 Les acteurs de la coopération internationale multilatérale (Programmes des Nations Unies, de l'Union Européenne...) ou bilatérale (coopération centralisée et décentralisée) consacrent des lignes de crédits pour le financement de projets de développement dont bénéficient les Ministères, les conseils municipaux et les OSC. Pratiquement tous les programmes cités dans ce document bénéficient intégralement ou en partie de ces crédits.

internationaux initient des projets d'intégration et d'insertion des migrants de l'intérieur comme des migrants étrangers dans la vie et les activités de la cité.

### POLITIQUES ET INITIATIVES LOCALES D'INTEGRATION ET D'INCLUSION DES MIGRANTS

Ce n'est que depuis la promulgation du Code des Collectivités Locales (CCL) en 2018, et sa mise en œuvre en 2019, que les compétences des municipalités pouvaient s'élargir à des politiques locales dans le domaine social, éducatif, de la santé, et des transports.

Concrètement tous les programmes de développement social et d'insertion socioprofessionnelle sont décidés et mise en œuvre par les services déconcentrés de l'Etat dans les régions. Les municipalités, comme celle de Sousse, restent des partenaires locaux parmi d'autres qui étaient systématiquement consultés ou associés pour assurer une bonne mise en œuvre de ces projets.

C'est également le cas à Sousse, où pratiquement tous les programmes de développement et d'insertion sociale sont toujours conduits par les directions régionales des différents départements ministériels centraux, des offices et des organismes publics sis à Tunis (cf. aussi section 4.3).

### COLLABORATION LOCALE DES ACTEURS DECONCENTRES

Les administrations régionales et les organismes suivants ont initié, ou sont sollicités par les autorités municipales, pour collaborer sur des initiatives d'accueil et d'intégration des migrants, surtout internes:

- La direction régionale de l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation Urbaine (ARRU) qui collabore étroitement avec la municipalité de Sousse pour la planification et la mise en œuvre des programmes de rénovation et de réhabilitation des quartiers d'habitat dit « informel » ou « spontané » à Sousse (Figure 9).
- Les Ministères dont les compétences sont liées aux affaires sociales (Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées) ont installé leurs bureaux régionaux ou des antennes administratives dans certains quartiers signalés. Le siège de la Direction régionale du Ministère de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, et celui de la Délégation de la protection de l'Enfance sont situés en plein quartier Ettafala. Le « Centre de défense et d'insertion sociale » et le « Foyer pour personnes âgées », géré par une ONG caritative sous le contrôle du Ministère (l'UTSS : Union Tunisienne de Solidarité Sociale) ont leurs sièges à Oued el Kharroub.

### INITIATIVES LOCALES D'ACCUEIL ET D'INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE

Certaines OSC locales s'impliquent dans des actions pour de l'intégration des populations des quartiers d'habitat informel dans la société et l'économie urbaine, grâce à la réalisation de projets et de microprojets de création de revenus, d'emploi ou d'entreprises. Les objectifs visés sont le développement social des quartiers, de lutte contre la pauvreté, et de défense du droit à un environnement urbain sain.

Parmi ces initiatives nous pouvons citer le projet « Ma3an » (Ensemble)<sup>23</sup> mise en œuvre par l'association We Love Sousse (WLS) et financé par l'USAID<sup>24</sup>.

La municipalité a également pris part à un évènement culturel centré autour du patrimoine historique et du vivre-ensemble de la ville (voir ci-dessous).

## INTEGRATION INTERSECTORIELLE DE LA MIGRATION

L'implication croissante de la Tunisie dans l'accueil et l'insertion des migrants étrangers, à travers les pouvoirs publics (Ministère de la Santé, Ministère de l'éducation, Ministère des Affaires Sociales...) et les OSC, avec le soutien de la communauté internationale, a permis le lancement de certaines initiatives à l'échelle locale pour répondre aux besoins de ces populations.

La municipalité de Sousse est déjà dans un processus d'implication croissante dans les efforts d'intégration des questions liées à la migration aux autres politiques qui s'appliquent dans la ville (santé, éducation, culture, jeunesse, insertion sociale, et autres). Cette implication locale est notamment facilitée par :

- Les nouvelles compétences dont bénéficient les municipalités pour initier des politiques intersectorielles locales de développement, en associant les autres acteurs publics et privés (les services déconcentrés de l'Etat, les organisations professionnelles, les ONG et le secteur privé).
- L'offre de projets et de moyens financiers plus importants par les organisations internationales, régionales (telles que l'UE) et les ONG, pour promouvoir l'intégration des migrants et la protection de leurs droits dans le contexte de la crise migratoire et de l'asile dans l'espace euro-méditerranéen depuis 2015.

# 9. LE CADRE INSTITUTIONNEL

### LES PARTIES PRENANTES GOUVERNEMENTALES AU NIVEAU LOCAL

Un certain nombre de parties prenantes locales et régionales sont actives dans des secteurs liés à l'accueil et de l'intégration des migrants à Sousse (administrations, OSC, organisations professionnelles, secteur privé). Toutefois, il est rare qu'elles aient été impliquées dans le passé en tant qu'acteurs de la migration.

**Tableau 6. Parties prenantes administratives municipales, locales, régionales et subrégionales à Sousse** <sup>25</sup>

| Niveau territorial | Acteur  | Domaine d'activité   |
|--------------------|---|--|
| Municipal          | Direction de la propreté et de l'environnement  |  |
|                    | Direction des affaires urbaines   | Planification, aménagement, réhabilitation et permis de construire   |
|                    | Direction des travaux   |  |
|                    | Direction du développement communal   | Questions sociales et économiques dont l'insertion sociale   |
| Local              | Division des Relations Extérieures et de la Communication   | Politiques d'intégration des migrants à travers des programmes de coopération internationales  |
|                    | Université de Sousse  | Enseignement supérieur :<br>- Inscription et orientation des étudiants étrangers dans les établissements universitaires publics (Facultés, Ecoles et Instituts supérieurs)   |
|                    | Ministère de l'Intérieur/ Police des Frontières et des étrangers. District de la Sécurité de Sousse | - Sécurité, contrôle des frontières<br>- Traitement des dossiers de carte de séjour des migrants<br>- Echanges avec les ONG locales et avec les leaders des communautés africaines pour résoudre les questions liées au séjour et aux études des migrants à Sousse   |
| Régional           | ARRU (Agence de Rénovation et de Réhabilitation Urbaine) / Ministère de l'Équipement. Sousse        | - Réhabilitation et rénovation urbaine des quartiers pauvres occupés en majorité par des migrants de l'intérieur<br>- Partenariat avec le conseil municipal pour l'aménagement, l'équipement et la réhabilitation des 19 quartiers d'habitat informel situés sur le périmètre communal (Fig.4)                               |
|                    | Ministère de la Santé/ Direction Régionale de Sousse  | Santé (soins et accueil des patients migrants, entre autres)   |
|                    | Office National de la Famille et de la Population (ONFP)/ Direction régionale - Sousse              | - Accueil et soins de santé sexuelle et reproductive<br>- Collecte de données sur la santé des migrants<br>- Structures : 1. Clinique de l'ONFP à Sousse (accueil et suivi de la grossesse des femmes migrantes). 2. L'espace ami des jeunes (accueil des jeunes migrants de deux sexes : VIH, SMT et fourniture de Condoms) |
|                    | Centre Régional de Médecine Scolaire et Universitaire   | - Consultations et contrôle sanitaire au profit des étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques et privées   |

<sup>25</sup> Niveaux territoriaux : subrégional (couvrant les gouvernorats du Centre-Est : Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax) ; régional (compétence couvrant tout le gouvernorat de Sousse) ; local (compétence limitée à la ville de Sousse) ; municipal (couvrant la municipalité de Sousse).

|             |   |   |
|-------------|---|---|
|             | Commissariat Régional à l'éducation   | Enseignement (données concernant les élèves dont les familles sont concernées par la migration interne et externe : enfants de migrants internes (problème des abandons scolaires, enfant de migrants étrangers et enfants, restés en Tunisie, de Tunisiens résidents à l'étranger) |
|             | Ministère de la Femme, de l'enfance et des personnes âgées/ Direction régionale     | Services aux femmes, à l'Enfance et au troisième âge  |
|             | Délégation à la Protection de l'Enfance/ Délégation régionale                       | Protection de l'enfance (principalement les mineurs)  |
|             | Ministère des Affaires Sociales/ Direction régionale de Sousse                      | Affaires sociales   |
|             | Office des Tunisiens Résidents à l'Etranger (OTE) /Délégation Régionale de Sousse   | Emigrés Tunisiens à l'étranger  |
| Subrégional | Institut National des Statistiques/ Direction Régionale du Centre-Est (dont Sousse) | - Statistiques : Collecte et traitement des données<br>- Réalisation et supervision d'enquêtes migratoires  |
|             | Ministère des Affaires Sociales/Centre de défense et d'insertion sociale de Sousse  | Défense et Protection Sociale :<br>- Offre d'hébergement provisoire de personnes en difficultés (jeunes femmes, y compris aux étrangères, adolescents...)   |
|             | Office National des Œuvres Universitaires (ONOU)/ Délégation du Centre              | -Hébergement en Cités Universitaires et restauration au profit des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires publics  |

<sup>26</sup> Voir : [https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/events-training/WCMS\\_629992/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/events-training/WCMS_629992/lang--fr/index.htm) D'autres espaces Migrants ont été installés au sein des bureaux régionaux de l'UGTT à Tunis, Médenine et Sfax, avec le soutien de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

## PARTIES PRENANTES NON GOUVERNEMENTALES

Les parties prenantes non gouvernementales locales comptent des syndicats, OSC, organisations professionnelles et du secteur privé (Tableau 7, ci-dessous). A l'exception de Caritas (Eglise de Sousse), ces acteurs ont récemment commencé à intégrer la question de la migration internationale dans leurs discours et dans leurs actions. Parmi leurs récentes initiatives, on compte :

- La création en 2018 d'un « espace migrants » au sein du siège de Sousse du bureau régional de l'UGTT (Union Générale Tunisienne du Travail), syndicat professionnel très majoritaire en Tunisie. Son but est d'offrir « aux travailleurs migrants, quel que soit leur statut, l'accès à des informations fiables (législation régissant les relations employeurs/employés, information sur les services de base, etc.), à des formations spécifiques (éducation financière, mécanismes de protection en cas d'abus, etc.) et à des services concrets (conciliation en cas de conflits de travail) »<sup>26</sup>.
- La réactivation par l'église de Sousse de Caritas, un service qui accueille, oriente et fournit de l'aide aux migrants vulnérables ou en difficultés (rupture de l'envoi de

l'argent par les parents, expulsion des logements par les propriétaires, difficulté de se soigner ou de se nourrir, difficulté avec la police...).

- L'accueil dans les universités privées de Sousse de nombreux étudiants étrangers (453 étudiants étrangers inscrits au cours de l'année universitaire 2018-2019). Si aucune initiative émanant du secteur éducatif privé, son rôle pourrait être déterminant dans un partenariat avec la municipalité de Sousse pour améliorer les conditions de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers dans la ville (voir aussi sections 5.2.1.1, et 5.2.2.1).

**Tableau 7. Parties prenantes locales : syndicats, organisations de la Société Civile (OSCs), organisations professionnelles et secteur privé**

| Type d'organisation               | Nom de l'organisation  | Domaine d'activité  |
|-----------------------------------|--|---|
| Syndicale                         | UGTT (Union Générale Tunisienne de Travail/ Union Régionale de Sousse)               | - Défense des droits des travailleurs migrants<br>- Ouverture de « l'Espace Migrants » au siège du syndicat   |
| Secteur privé                     | UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat).              | - N'a pas initié d'activités particulières en matière de migration<br>- peut-être sollicité pour la sensibilisation des chefs d'entreprises au respect des droits des travailleurs migrants   |
|                                   | UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche). L'Union Régionale de Sousse | - N'a pas initié d'activités particulières en matière de migration<br>- peut-être sollicité pour la sensibilisation des agriculteurs à respecter les droits des travailleurs agricoles migrants   |
| Organisation de la société civile | Foyer des personnes âgées (UTSS : Union Tunisienne de Solidarité Sociale)            | - porte ouverte à l'accueil et à l'hébergement de personnes âgées étrangères en difficulté (un Egyptien et un Britannique ont été hébergés en 2019)   |
|                                   | Croissant Rouge Tunisien. Sousse   | - Assistance humanitaire (vêtements, soins, nourriture) aux migrants en difficulté et aux demandeurs d'asile installés à Sousse<br>- Assistance aux migrants (tunisiens et étrangers) secourus (ou interceptés) en mer à côté de la protection civile |
|                                   | Association du Développement Humain (ADH)  | Développement   |
|                                   | Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)  | - Plaidoyer pour la protection des droits humains des migrants et des réfugiés<br>- Ateliers de formation pour l'assistance juridique aux migrants  |
|                                   | Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)                                  | - Promotion des droits des femmes<br>- Lutte contre les violences faites aux femmes migrantes (exploitation sexuelle, traite et exploitation au travail)  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des droits des femmes</li> <li>- Lutte contre les violences faites aux femmes migrantes (exploitation sexuelle, traite et exploitation au travail)</li> </ul>   |
|  | Joussourouna (Nos ponts)   | Citoyenneté et développement durable   |
|  | AESAT (Association des Etudiants et Stagiaires Africains de Tunisie), Bureau de Sousse | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil et information des étudiants subsahariens</li> <li>- Conseil juridique</li> <li>- Médiation avec les autorités (police) et populations locales (propriétaires des logements loués par les étudiants)</li> </ul>                       |
|  | UFE (Union des Français de l'Etranger). Branche de Sousse                              | Échanges, citoyenneté, développement   |
|  | ATDE (Association Tunisienne du Développement et de l'Emploi)                          | Insertion professionnelle et sociale des migrants internes   |
|  | CeTuMA (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile)                                  | Migration, intégration, plaidoyer  |
|  | We Love Sousse   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement social des quartiers d'habitat informel occupés principalement par les migrants internes</li> <li>- Insertion professionnelle des migrants internes</li> <li>- Organisation d'événements culturels et interculturels</li> </ul> |



# 10. LA COOPERATION INTERNATIONALE

La ville de Sousse a une longue tradition de coopération internationale, centralisée et décentralisée, avec un réseau de villes et de régions, surtout dans l'espace méditerranéen. La municipalité s'est associée à des programmes de coopération internationale dans les domaines du jumelage, de la propreté urbaine, de la mobilité en milieu urbain du patrimoine urbain, de l'aménagement urbain, de la culture et de la jeunesse, mais pas dans le domaine de la migration (à part le projet MC2CM).

Dans le domaine de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, la ville de Sousse a été impliquée dans trois projets :

- Partenariat avec l'agglomération de Barcelone (2014-2015) pour la lutte contre l'échec scolaire ou l'abandon de l'école dans le quartier d'habitat non réglementaire de Hay el Ghodran. L'école primaire du quartier Kheireddine Pacha a vu l'intervention d'une équipe formée d'enseignants, d'un psychologue et d'un sociologue qui ont assuré l'encadrement des élèves pour réduire le nombre d'abandons scolaires. Le diagnostic établi au terme du projet montre une amélioration des résultats scolaires des élèves et une baisse du taux de décrochage scolaire. Le projet a aussi aidé à la création de trois associations de quartiers : l'observatoire de la lutte contre l'échec scolaire et l'abandon précoce de l'école, l'Association Tunisienne de Développement de l'école Kheireddine Pacha ; et l'Association Ennour (La lumière).
- Le projet « Ecole de la citoyenneté » (2015-2017) qui a pour objectif d'impliquer les jeunes des quartiers défavorisés à la vie communale et la citoyenneté urbaine. Ce projet vise aussi la mise en place d'un « Conseil municipal des jeunes ». Il est conduit en partenariat avec le Département de l'Aude et le Ministère des Affaires Etrangères français.
- Le projet « Appui aux politiques de la Jeunesse et aux projets d'éducation à la citoyenneté mondiale » débuté en 2019, qui est la phase 2 du projet de l'Ecole de la citoyenneté. L'objectif est la formation d'animateurs de rue dans les quartiers défavorisés de Sousse. Le 1er quartier visé est celui de Sidi Abdelhamid (au Sud de Sousse, sur la route de Monastir). Le projet est mené en partenariat avec le Département de l'Aude et le MAE (France).

# 11. LE CONTEXTE MIGRATOIRE DANS LA VILLE DE SOUSSE

27 Voir : <http://www.medcities.org/documents/20344/94615/sdsousse.pdf/0b638611-38e1-4111-9ede-fef7da69952b>

28 Ibid.

## LES TRADITIONS MIGRATOIRES DE LA VILLE

A la veille de la colonisation française de la Tunisie en 1881, le nombre d'Européens (Chrétiens ou Juifs) méditerranéens avait atteint 700 personnes (Maltais sujets britanniques ; Italiens partagés entre Siciliens, Napolitains, Génois et Toscans ; Français Corses et négociants marseillais, Jerfel, 2013). En 1936, le nombre des membres de la communauté européenne de Sousse était estimé à 8 646 personnes, ce qui représente une multiplication par 12 entre 1881 et 1936. Il s'agissait majoritairement de Français d'origine ou naturalisés, d'Italiens et de Maltais. L'inscription territoriale de ces communautés se traduit par le développement du quartier Européen aux portes de la Médina (vieille ville), ainsi que les quartiers de « Capacce Grande » et « Capacce Piccolo », occupés surtout par les Italiens et les Maltais.

## LES DONNEES LOCALES SUR LA MIGRATION DANS LA VILLE DE SOUSSE

La ville de Sousse attire principalement trois catégories de migrants, à savoir, les migrants tunisiens en provenance des régions de l'intérieur, les migrants Tunisiens qui rentrent de l'étranger et, les migrants étrangers en provenance principalement d'Afrique subsaharienne, d'autres pays du Maghreb ou d'Europe.

En 10 ans (1999-2004 et 2009-2014) la ville de Sousse a accueilli 73 351 migrants internes, ce qui représente 61,5% de l'ensemble des 119 952 migrants internes qui étaient entrés dans le gouvernorat de Sousse durant la même période (Tableaux 10 et 11)

## LA MIGRATION INTERNE A SOUSSE : VOLUME ET ENJEUX

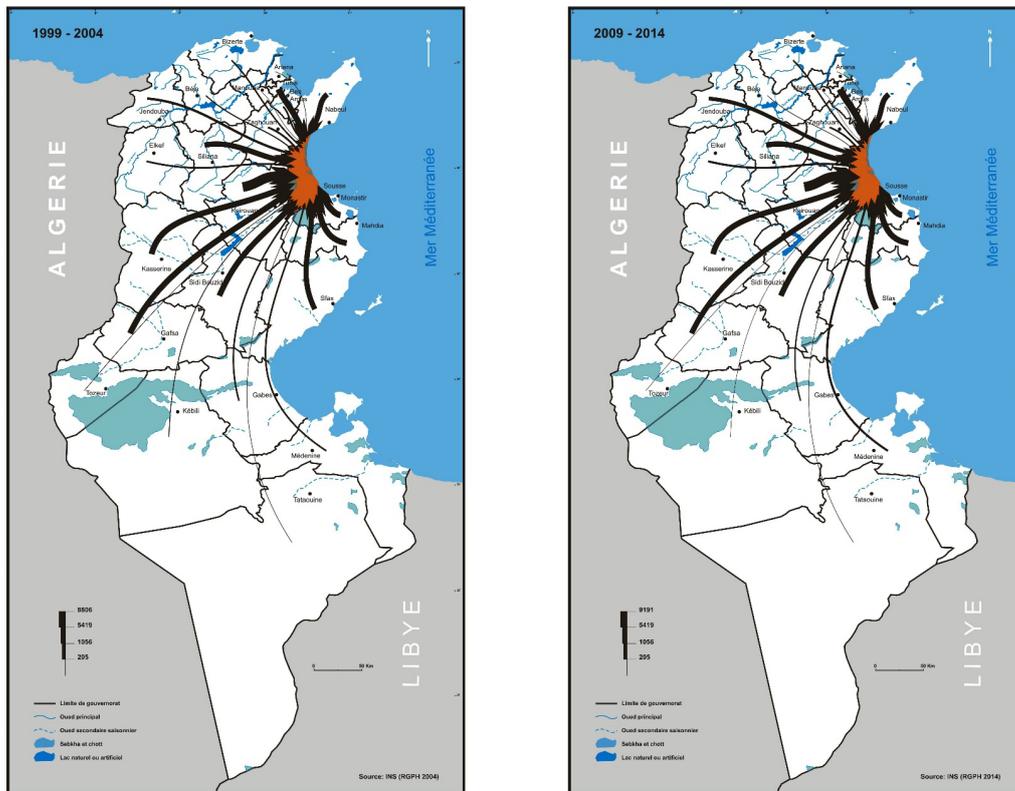
Les autorités municipales sont particulièrement conscientes du rôle de la migration interne à Sousse et de ses conséquences sur les conditions de vie des habitants.

Cette vision, exprimée dans la « Stratégie de développement de la Ville de Sousse » (SDVS)<sup>27</sup> est liée à la volonté du conseil municipal d'atténuer la fracture urbaine dont souffre la ville entre les quartiers riches ou de classe moyennes, situés principalement à l'Ouest et au Nord du centre-ville, et les quartiers d'habitat non règlementaire, situés principalement au Sud du centre-ville, et occupés par des catégories sociales pauvres ou ayant de faibles revenus, en grande partie originaires des régions de l'intérieur.

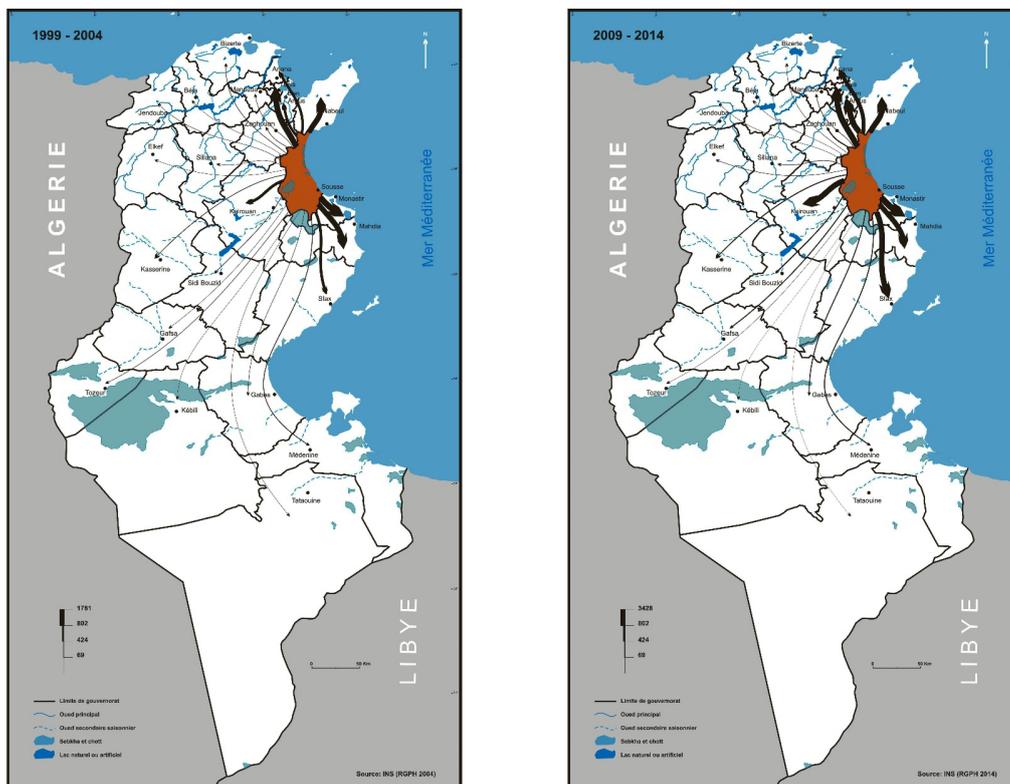
Il ressort de la SDVS que le développement et la croissance de la ville durant les dernières décennies se sont accompagnés par des déséquilibres et des inégalités dans les formes d'intégration et de cohésion sociales entre deux groupes de quartiers urbains (pp.28-29 et pp. 43-57)<sup>28</sup>.

Ce phénomène a pour conséquences des inégalités face aux équipements (p.43), une exposition plus importante du sud de la ville aux problèmes environnementaux (p.44), des risques de santé publique (p .44), mais est également porteur de pour sur la cohésion sociale au sein de la ville. Si elle n'est pas corrigée, elle risque de perturber le développement futur de la ville et affaiblir son attractivité.

**Fig.2. Flux migratoires internes en direction du gouvernorat de Sousses en provenance des autres gouvernorats, entre 1999 et 2014**



**Fig.3. Flux migratoires internes sortants du gouvernorat de Sousses en direction des autres gouvernorats, entre 1999 et 2014**



Source : INS, 2004, 2014

Le gouvernorat et la ville de Sousse sont les principaux pôles d'attraction des migrants originaires des autres régions de la Tunisie (Figures 2). Les migrants sortant du gouvernorat de Sousse sont en effet beaucoup moins nombreux (Figure 3). La ville, à elle seule, accueille 61,5% des entrants dans l'ensemble du gouvernorat de Sousse. Le gouvernorat de Sousse a conservé un excédent migratoire (bilan positif) qui s'est renforcé d'une période à l'autre depuis 1979 jusqu'à 2004. (Tableau 8).

**Tableau 8. Soldes migratoires internes du gouvernorat de Sousse et des gouvernorats limitrophes du Centre Ouest et du Centre-Est, entre 1966 et 2014<sup>29</sup>**

| Gouvernorats              | 1961-1966 | 1969 - 1975 | 1979 - 1984 | 1989 - 1994 | 1999 -2004 | 2009 -2014 |
|---------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Sfax                      | - 7 627   | -2 200      | + 600       | + 7 452     | + 11 392   | + 3 900    |
| Monastir <sup>30</sup>    |           | + 5 900     | + 3 300     | + 5 030     | + 16 954   | + 11 800   |
| Mahdia                    | - 34 495  | + 2 200     | - 900       | - 2 069     | - 2 452    | - 1 800    |
| Sousse                    |           | + 300       | 5 800       | + 8 232     | + 21 863   | +15 100    |
| Kairouan                  | - 9 291   | - 3 400     | -6 200      | - 11 519    | - 22 984   | -19 400    |
| Kasserine                 | - 6 107   | - 1 500     | -4 400      | - 6 918     | - 16 923   | -12 400    |
| Sidi Bouzid <sup>31</sup> |           | + 1 500     | -1 900      | - 5 493     | - 14 085   | -7 500     |

**Source :** INS, Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, 1966-2014

<sup>29</sup> Il s'agit, non des flux migratoires inter-gouvernorats, mais des échanges migratoires (changement de résidence par des personnes résidentes en Tunisie, qu'elles soient tunisiennes ou étrangères, sans distinction de nationalité) entre les gouvernorats tunisiens. Les bilans des flux inter-gouvernorats sont calculés sur une période des 5 ans précédant le Recensement Général de la Population de l'année concernée.

<sup>30</sup> Les gouvernorats actuels de Monastir, Mahdia et de Sousse faisaient partie en 1966 d'un seul gouvernorat, celui de Sousse. Un nouveau découpage territorial a été introduit après 1966, subdivisant Sousse en 3 gouvernorats.

<sup>31</sup> Le gouvernorat de Sid Bouzid a été créé après 1966.

<sup>32</sup> Les échanges migratoires avec l'étranger concernent l'immigration (les entrées des étrangers et le retour des Tunisiens qui étaient installés à l'étranger) et l'émigration (le départ des étrangers qui étaient installés en Tunisie et le départ des Tunisiens pour s'installer à l'étranger).

### LA MIGRATION EXTERIEURE : LES ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'ETRANGER<sup>32</sup>

Même si les départs pour l'étranger restent la principale caractéristique de la migration internationale à Sousse (Tableau 9), l'accent est mis sur les migrants qui sont entrés à Sousse en provenance de l'étranger.

La ville de Sousse, a accueilli 1 664 migrants en provenance de l'étranger (Tunisiens et étrangers confondus), soit la moitié des 3 289 arrivées comptabilisées dans le gouvernorat (INS, 2014). Concernant les étrangers, ils sont 1 226 étrangers à s'être installés entre 2009-2014 dans le gouvernorat de Sousse.

**Tableau 9. Migration internationale vers et depuis le gouvernorat et la ville de Sousse (2009-2014)**

| Flux migratoires      | Sortie des Tunisiens vers l'étranger | Entrants de l'étranger |           |  | Solde migratoire |
|-----------------------|--------------------------------------|------------------------|-----------|--|------------------|
|                       |                                      | Tunisiens de retour    | Etrangers | Total entrées (Tunisiens et non Tunisiens) |                  |
| Nationalités          |                                      |                        |           |  |                  |
| Tunisie               | 65 927                               | 29 292                 | 14 350    | 43 642                                     | - 22 285         |
| Gouvernorat de Sousse | 4 593                                | 2 055                  | 1 226     | 3 281                                      | - 1 312          |
| Ville de Sousse       | 1 514                                | -                      | -         | 1 664                                      | + 150            |

Source : INS, 2014

33 Les résultats de RGPH de 2014 ont montré que les déficits migratoires de toutes les régions intérieures de la Tunisie ont baissé en 2014 en comparaisons avec les décennies précédentes qui avaient enregistré un creusement, d'une décennie à l'autre, des déficits migratoires de ces régions intérieures (INS, RGPH, Volume 5. Caractéristiques migratoires. 2017).

Les tableaux 10 et 11 ci-dessous, réunissent l'ensemble des données des migrations internes et externes au départ et à l'arrivée de la ville et du gouvernorat de Sousse depuis 1999.

Une lecture rapide de ces deux tableaux permet de souligner la continuité de l'attractivité de la ville de Sousse, même si l'excédent migratoire de la ville s'est légèrement rétracté en 2014 en comparaison avec 2004, suivant les conséquences de la révolution en Tunisie qui a légèrement redynamisé les régions intérieures qui ont pu maintenir sur place une partie de leurs populations<sup>33</sup>.

**Tableau 10. Mouvements migratoires internes et externes dans la ville de Sousse entre 1999 et 2004**

|                       | Arrondissement municipaux | Migration Interne |          |                  | Migration Externe |          |                  | Migration totale (interne et externe) |          |                  |
|-----------------------|---------------------------|-------------------|----------|------------------|-------------------|----------|------------------|---------------------------------------|----------|------------------|
|                       |                           | Entrants          | Sortants | Solde migratoire | Entrants          | Sortants | Solde migratoire | Entrants                              | Sortants | Solde migratoire |
| Ville de Sousse       | Sousse – Médina           | 4 637             | 13 708   | - 9 071          | 199               | 359      | - 160            | 4 836                                 | 14 067   | - 9 231          |
|                       | Sousse- Erriadh           | 13 648            | 4 397    | + 9 251          | 269               | 483      | - 214            | 13 917                                | 4 880    | + 9 037          |
|                       | Sousse – Jaouhara         | 14 111            | 3 621    | + 10 490         | 557               | 620      | - 63             | 14 668                                | 4 241    | + 10 427         |
|                       | Sousse - Sidi Abdelhamid  | 6 900             | 4 138    | + 2 762          | 129               | 358      | - 229            | 7 029                                 | 4 496    | + 2 533          |
|                       | Total Commune de Sousse   | 39 296            | 25 864   | + 13 432         | 1 154             | 1 820    | - 666            | 40 450                                | 27 684   | + 12 766         |
| Gouvernorat de Sousse |                           | 58 787            | 36 924   | + 21 863         | 2 089             | 5 631    | - 3 542          | 60 876                                | 42 555   | + 18 321         |

**Tableau 11. Mouvements migratoires internes et externes dans la ville de Sousse entre 2009 et 2014**

|                       | Arrondissement municipaux | Migration Interne |          |                  | Migration Externe |          |                  | Migration totale (interne et externe) |          |                  |
|-----------------------|---------------------------|-------------------|----------|------------------|-------------------|----------|------------------|---------------------------------------|----------|------------------|
|                       |                           | Entrants          | Sortants | Solde migratoire | Entrants          | Sortants | Solde migratoire | Entrants                              | Sortants | Solde migratoire |
| Ville de Sousse       | Sousse – Médina           | 3 881             | 19 352   | - 15 471         | 563               | 132      | + 431            | 4 444                                 | 19 484   | -15 040          |
|                       | Sousse- Erriadh           | 9 463             | 5 091    | + 4 372          | 377               | 464      | - 87             | 9 840                                 | 5 555    | + 4 285          |
|                       | Sousse – Jaouhara         | 10 918            | 3 691    | + 7 227          | 611               | 695      | - 84             | 11 529                                | 4 386    | + 7 143          |
|                       | Sousse - Sidi Abdelhamid  | 6 975             | 2 078    | + 4 897          | 113               | 223      | - 110            | 7 088                                 | 2 301    | + 4 787          |
|                       | Total Commune de Sousse   | 31 237            | 30 212   | + 1 025          | 1 664             | 1 514    | + 150            | 32 901                                | 31 726   | + 1 175          |
| Gouvernorat de Sousse |                           | 55 087            | 41 591   | + 13 496         | 3 289             | 4 594    | - 1 305          | 58 376                                | 46 185   | + 12 191         |

Source : INS. RGPH. 2004, 2014

### FILIERES ET STATUTS DES MIGRANTS ETRANGERS DANS LA VILLE DE SOUSSE

Les données disponibles relatives aux migrants présents à Sousse concernent trois catégories que sont les étudiants inscrits dans les universités publiques et privées, les élèves étrangers et les élèves enfants des TRE (Tunisiens Résidents à l'étranger), les patients étrangers traités dans les hôpitaux publics, et les travailleurs étrangers en situation régulière. Mais ces données ne suffisent pas à fournir une cartographie précise de la population migrante de Sousse.

### LES ETUDIANTS ETRANGERS

La ville de Sousse est désormais le 2ème pôle universitaire de destination des étudiants étrangers en Tunisie, après Tunis. 920 étudiants étrangers y étaient inscrits durant l'année universitaire 2018-2019 (Tableau 12, voir section 5.2.2.1). Les enseignements supérieurs public et privé se partagent presque à égalité les effectifs des étudiants étrangers.

### ELEVES ETRANGERS ET ELEVES ENFANTS DE TUNISIENS RESIDENTS A L'ETRANGER

Les établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) accueillent des élèves étrangers et les élèves des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE). Les établissements scolaires de la ville accueillent une moyenne de 50 élèves étrangers et 400 élèves enfants de Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) (voir plus de détail dans la section 6.2.2.)

34 Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) / Direction de la main d'œuvre étrangère. La main d'œuvre étrangère par régime de contrat et par pays. Tunis 2019.

## LES PATIENTS ETRANGERS BENEFICIANT DES SERVICES DE SOINS DANS LES HOPITAUX PUBLICS

Le Ministère de la santé fournit des statistiques sur les consultations effectuées par des patients étrangers qui fréquentent les établissements hospitaliers sous sa tutelle. L'Hôpital Universitaire de Sahloul dispose de statistiques sur les étrangers qui ont bénéficié des services de soins en son sein entre 2017 et 2019.

La catégorie des patients étrangers couvre aussi bien les touristes que les résidents. Etant donné qu'il n'y a pas de distinction entre ces deux catégories dans les données fournies par l'hôpital de Sahloul, nous avons choisi de les présenter et de tenter d'identifier les patients étrangers résidents à Sousse parmi eux (voir plus de détails dans la section 5.2.2).

## LES TRAVAILLEURS ET AUTRES CATEGORIES

La rigidité du code du travail tunisien rend difficile la régularisation de la situation administrative des travailleurs étrangers en Tunisie ou la déclaration de leur recrutement par les employeurs (CeTuMA & EuroMed Droits, 2015). Si les statistiques officielles<sup>34</sup> dénombrent 5 757 travailleurs étrangers ayant obtenu une autorisation de travail au niveau national, ces données ne sont disponibles ni à l'échelle régionale, ni à l'échelle locale.

Des observations empiriques permettent de compléter ces données pour détailler les pays d'origine des travailleurs et résidents étrangers à Sousse (Boubakri, 2016). Parmi eux, des travailleurs et artisans marocains et algériens, des familles et des individus Libyens installés à Sousse depuis 2011 de façon permanente ou intermittente (alternance entre des séjours en Tunisie et des séjours en Libye), des hommes d'affaire et chefs d'entreprises européens et autres expatriés (binationaux et retraités), et des travailleurs subsahariens non déclarés travaillant dans les services (restauration, hôtellerie, gardiennage, travaux domestiques) ou dans le bâtiment.

## PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

La majorité des étrangers résidents à Sousse sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

## LES ETUDIANTS ETRANGERS

Il existe de grandes différences quant à la représentation des étudiants étrangers dans les universités publiques, et les universités privées. A l'Université de Sousse (enseignement public), 70 % des étudiants sont originaires du Maghreb (Tableau 12). La première communauté étudiante maghrébine est mauritanienne (151 étudiants), suivie par les Algériens (89 étudiants), les Marocains (63), alors que les Libyens ne comptent que 23 étudiants. Les étudiants subsahariens comptent 72 personnes, dont 32 Nigériens et 13 Ivoiriens, 8 Congolais, et 7 Djiboutiens.

**Tableau 12.** *Etudiants étrangers inscrits à Sousse dans l'enseignement supérieur (public et privé), année universitaire 2018-2019*

| Région d'origine       | Université de Sousse (publique) | %            | Universités privées | %            | Total /privé & public) | %            |
|------------------------|---------------------------------|--------------|---------------------|--------------|------------------------|--------------|
| Afrique Sub-saharienne | 72                              | 15,4         | 403                 | 89,2         | 475                    | 51,6         |
| Maghreb                | 326                             | 69,7         | 40                  | 8,8          | 366                    | 39,8         |
| Autres                 | 70                              | 15,0         | 9                   | 2,0          | 79                     | 8,6          |
| <b>Total</b>           | <b>468</b>                      | <b>100,0</b> | <b>452</b>          | <b>100,0</b> | <b>920</b>             | <b>100,0</b> |
|                        | <b>50,9%</b>                    |              | <b>49,1%</b>        |              | <b>100,0%</b>          |              |

Source : Université de Sousse et Ministère de l'Enseignement supérieur. 2020

Dans l'enseignement privé 9 étudiants sur 10 (89,4%) viennent de l'Afrique subsaharienne, alors que les étudiants originaires des 4 autres pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc et Mauritanie) ne représentent que 8,8% du total des inscrits. Trois nationalités sub-Sahariennes (Congo, Cameroun et Côte d'Ivoire) se partagent les trois premières places, avec 19% à 23% du total des effectifs pour chacun de ces pays (Tableau 13).

**Tableau 13.** *Etudiants étrangers inscrits dans les universités privées de Sousse*

| Nationalité                  | Nombre d'inscrits (Année académique 2019-2020) | %            |
|------------------------------|--|--------------|
| Congo                        | 107  | 23,6         |
| Cameroun                     | 95   | 21           |
| Côte d'Ivoire                | 88   | 19,4         |
| Niger                        | 55   | 12,2         |
| Mali                         | 25   | 5,5          |
| Autres pays du Sud du Sahara | 34   | 7,2          |
| Total Sud du Sahara          | 404  | 89,4         |
| Mauritanie                   | 30   | 6,6          |
| Autres pays du Maghreb       | 10   | 2,2          |
| Total Maghreb                | 40   | 8,8          |
| Autres                       | 8  | 1,8          |
| <b>Total</b>                 | <b>452</b>                                     | <b>100,0</b> |

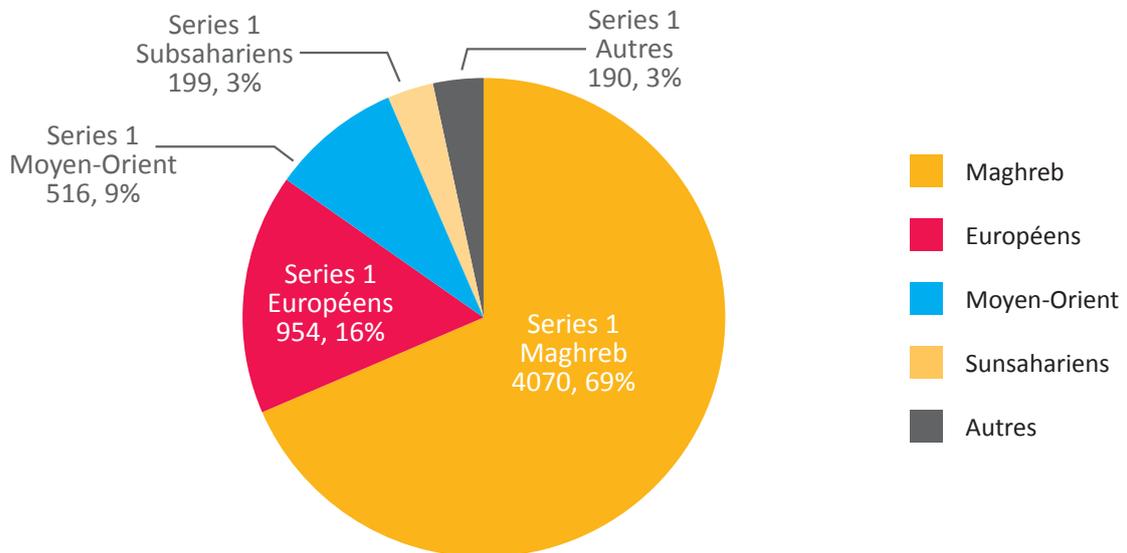
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur. 2020.

**LES PATIENTS ETRANGERS**

Les patients ressortissants des autres pays maghrébins représentent 68,6% du total des patients étrangers soignés à Sousse (Fig.4).

Les Libyens ne représentent que 550 patients, soit 13,5% des Maghrébins, alors qu'ils sont les plus grands consommateurs de soins de santé dans la région en raison de l'effondrement des infrastructures de santé en Libye depuis 2011. La grande majorité d'entre eux se soigne dans les cliniques privées de Sousse. On dénombre 80 patients syriens et 176 patients palestiniens. Les ressortissants des pays d'Afrique Subsaharienne sont peu nombreux (199 patients, dont 67% de nationalité congolaise).

**Fig.4. Nombre des patients étrangers (par leur origine géographique), soignés à l'hôpital universitaire de Sahloul (Sousse) (du 01/01/2017 au 24/09/2019)**



Source : CHU Sahloul. 2019

**LA REPARTITION SELON LE GENRE  
IMMIGRATION INTERNE ET EN PROVENANCE DE L'ETRANGER VERS LA VILLE DE SOUSSE**

La répartition selon le genre des migrants de l'intérieur (ressortissants tunisiens) entrés dans la ville de Sousse dans la période 2009-2014 est relativement équilibrée entre femmes et hommes (Tableau 14.)

**Tableau 14. Immigrés internes entrés dans la ville de Sousse entre 2009 et 2014, selon le genre**

| Arrondissement municipaux | Entrants (effectifs) |        |        | Entrants (%) |        |       |
|---------------------------|----------------------|--------|--------|--------------|--------|-------|
|                           | Hommes               | Femmes | Total  | Hommes       | Femmes | Total |
| Sousse Medina             | 1 988                | 1 893  | 3 881  | 51,2         | 48,8   | 100,0 |
| Sousse Riadh              | 4 859                | 4 604  | 9 463  | 51,3         | 48,7   | 100,0 |
| Sousse Jaouhara           | 5 342                | 5 576  | 10 918 | 48,9         | 51,1   | 100,0 |
| Sousse Sidi Abdelhamid    | 3 582                | 3 393  | 6 975  | 51,4         | 48,6   | 100,0 |
| Total : Ville de Sousse   | 15 771               | 15 466 | 31 237 | 50,5         | 49,5   | 100,0 |

Source : INS, 2014

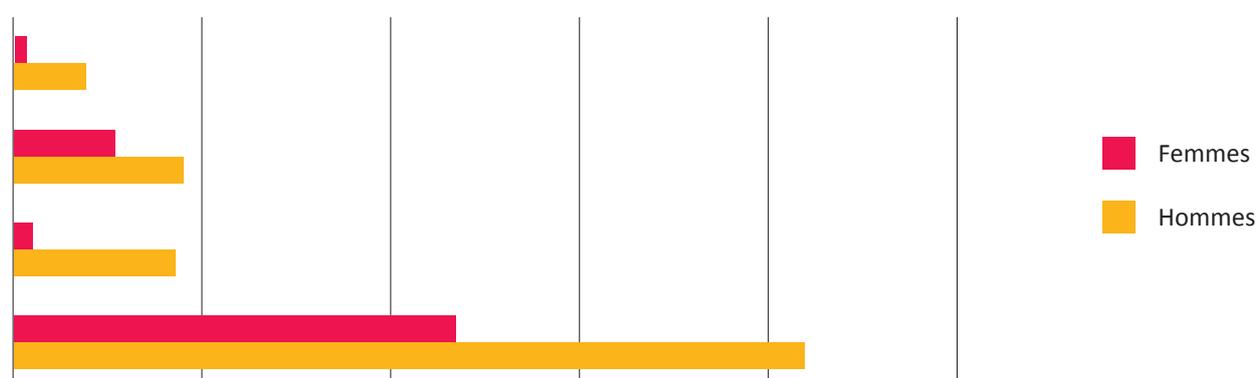
<sup>35</sup> Amara, Narjess. 2017. Niveau territorial intermédiaire situé entre le gouvernorat et la commune. Les jeunes filles ouvrières immigrées dans l'industrie à Sousse : migration, espace et socialisations. Mini mémoire de recherche.

Parmi les femmes tunisiennes qui migrent à Sousse, on compte deux principales catégories :

- les femmes qui viennent à Sousse en famille pour s'y installer avec leurs enfants et conjoints,
- les jeunes femmes seules (employées, travailleuses et étudiantes, souvent célibataires) qui s'installent à Sousse pour travailler dans les nombreuses activités tertiaires et industrielles à Sousse<sup>35</sup>.
- Pour ce qui est la distribution selon le genre des migrants entrés en Tunisie en provenance de l'étranger en 2014 (Tunisiens et étrangers confondus), les hommes sont majoritaires (57,2% contre 42,7% de femmes, INS. 2017).

#### LA REPARTITION SELON LE GENRE DES ETUDIANTS ET DES PATIENTS ETRANGERS

Les femmes sont également moins nombreuses au sein des communautés des étudiants étrangers à Sousse : elles représentent 36 % des étudiants maghrébins, 38% des Subsahariens, et leur part tombe à 10,4% parmi les Palestiniens (Figure 5).

**Fig.5. Etudiants étrangers inscrits à l'Université de Sousse (enseignement public), selon le genre et la région d'origine. Année 2018-2019**


Source : Université de Sousse

De même, les données fournies sur les patients sub-sahariens admis à l'hôpital de Sahloul (Tableau 15) indiquent une population majoritairement masculine, les femmes représentant en moyenne un tiers des patients (à l'exception des patientes togolaises, qui représentent plus de 66% des admis togolais).

**Tableau 15. Patients subsahariens admis au CHU de Sahloul (Sousse) selon le genre entre 2017 et 2019**

| Nationalité  | Femmes    |             | Hommes     |             | Total      |
|--------------|-----------|-------------|------------|-------------|------------|
|              | Nombre    | %           | Nombre     | %           | Nombre     |
| Congolaise   | 47        | 35,3        | 86         | 64,7        | 133        |
| Sénégalaise  | 11        | 29,7        | 26         | 70,3        | 37         |
| Malienne     | 8         | 30,8        | 18         | 69,2        | 26         |
| Togolaise    | 2         | 66,7        | 1          | 33,3        | 3          |
| <b>Total</b> | <b>68</b> | <b>34,2</b> | <b>131</b> | <b>65,8</b> | <b>199</b> |

Source : CHU Sahloul. 2019

<sup>36</sup> Niveau territorial intermédiaire situé entre le gouvernorat et la commune.

### LA STRUCTURE PAR AGE

Les données fournies par l'INS, relatives à la répartition par tranche d'âge des immigrants internes à Sousse, ne sont disponibles qu'au niveau des délégations<sup>36</sup>, gouvernorats et parfois uniquement au niveau national. Ainsi, les données disponibles sur la migration interne (des ressortissants tunisiens uniquement) vers le gouvernorat de Sousse entre 2009 et 2014 indiquent une majorité de jeunes (20 à 34 ans) qui représentent près de la moitié (47,6%) des 36 496 immigrants internes du gouvernorat.

**Tableau 16. Tranche d'âge des migrants internes en direction du gouvernorat de Sousse entre 2009 et 2014**

| Age    | < 15  | 15-19 | 20-34  | 35-59 | 60 ans et + | Total         |
|--------|-------|-------|--------|-------|-------------|---------------|
| Nombre | 7 930 | 2 119 | 17 385 | 7 983 | 1 079       | <b>36 496</b> |
| %      | 21,7  | 5,8   | 47,6   | 21,9  | 3,0         | <b>100,0</b>  |

Source : INS, 2017

La répartition par âge des migrants en provenance de l'étranger (Tunisiens et étrangers confondus) est plus jeune (Tableau 17). Plus de la moitié sont âgés de moins de 30 ans. Les prédominants sont ceux âgés entre 15 et 39 ans représentant plus de 40% du total des entrants de l'étranger.

**Tableau 17. Principales tranches d'âge des migrants en provenance de l'étranger en direction du gouvernorat de Sousse entre 2009 et 2014**

| < à 15 ans | 15-29 ans | 30-39 ans | = ou > à 40 ans |
|------------|-----------|-----------|-----------------|
| 28,7       | 20,4      | 22,0      | 28,9            |

Source : INS, 2017

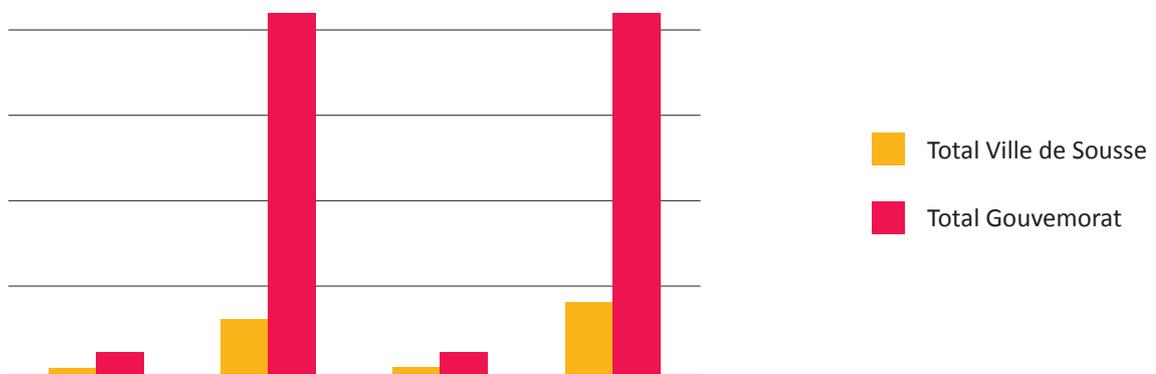
37 Le Ministère de l'éducation publie régulièrement sur son site web des statistiques très détaillées appelées « Statistiques éducatives » sur les élèves, les professeurs et sur les établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées). Voir : [http://www.education.gov.tn/article\\_education/statistiques/stat2017\\_2018/Sousse.pdf](http://www.education.gov.tn/article_education/statistiques/stat2017_2018/Sousse.pdf); [http://www.edunet.tn/article\\_education/statistiques/stat2018\\_2019/Sousse.pdf](http://www.edunet.tn/article_education/statistiques/stat2018_2019/Sousse.pdf).

### NIVEAU D'EDUCATION

Les seules données disponibles sur l'éducation des migrants à Sousse celles publiées sur la scolarisation dans les établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) de deux catégories d'élèves venus de l'étranger: les élèves étrangers et les élèves des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) (Figure 6).

Peu d'élèves étrangers sont déclarés scolarisés dans les établissements scolaires publics de la ville de Sousse, comme dans le gouvernorat. Dans la ville, ils étaient 47 élèves durant l'année 2017-2018 et 55 élèves l'année suivante (2018-2019). Au niveau du gouvernorat, ils étaient respectivement 128 puis 127 durant les mêmes années scolaires.

**Fig.6. Nombre d'élèves étrangers et élèves enfants de TRE scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire au cours des années scolaires 2017-2018 & 2018 2019 dans la ville et le gouvernorat de Sousse**



Source : Ministère de l'éducation. 2018, 2019<sup>37</sup>

38 Les élèves enfants des TRE de retours de pays non arabes, et les élèves étrangers, ont des difficultés à suivre les programmes scolaires tunisiens pour des raisons différentes : - Pour les premiers, parce que l'arabe est la langue de l'enseignement dominante, alors qu'ils avaient fait leur scolarité à l'étranger dans une autre langue que l'arabe- Pour les élèves étrangers, principalement syriens ou libyens, c'est en raison de l'introduction du français comme langue d'enseignement de certaines matières ou comme langue obligatoire, avec parfois l'anglais, alors qu'ils avaient fait leur scolarité avec de l'arabe comme langue unique d'enseignement.

Ce sont les enfants de TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger) qui sont les plus nombreux parmi les élèves originaires de l'étranger. Dans la ville, leur nombre est passé de 333 élèves en 2017-2018 à 421 durant l'année scolaire suivante, soit une augmentation de 26,4% en une année, alors qu'au niveau du gouvernorat le nombre est resté quasiment stable d'une année à une autre (2 101 en 2019, contre 2 121 en 2018).

Certains établissements scolaires du secteur privé accueillent aussi ces deux catégories d'élèves. Les uns comme les autres ont besoin de programmes linguistiques spécifiques<sup>38</sup> de soutien ou de rattrapage pour assurer l'égalité des chances de tous.

39 Le responsable de la Caritas de Sousse, les responsables des associations africaines ainsi que les leaders des communautés installées à Sousse.

### SECTEURS D'ACTIVITE

Les données récoltées, ainsi que les informations tirées d'entretiens<sup>39</sup> montrent que Sousse reste une destination pour les étudiants étrangers, mais que de plus en plus de travailleurs migrants viennent dans cette ville, car le marché de travail local leur paraît moins saturé que ceux de Tunis ou de Sfax.

L'enseignement supérieur est donc le secteur prédominant dans l'attraction de la ville. Mais, les domaines des services et de la construction attirent de travailleurs surtout subsahariens : l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, l'industrie, le gardiennage dans les stations-services et les parkings, le lavage des voitures ou encore les services à domicile (jardinage, travaux ménagers, garde d'enfants). Nombre d'entre eux travaillent de façon informelle. Ces travailleurs vulnérables ne bénéficient ni de contrats de travail, ni de droits ou d'accès à protection sociale, et encore moins de possibilité d'obtenir un titre de séjour.

# 12. DROITS HUMAINS DES MIGRANTS ET ACCES AUX SERVICES

40 OIM Tunisie. 2020. « Compte rendu du déploiement de la première Unité Mobile de l'OIM à Sousse, en partenariat avec la Municipalité de Sousse et l'Office National de la Famille et de la Population ». Dimanche, 24 Novembre 2019. Place des villes jumelées à Sousse.

41 500 personnes ont visité les stands de la manifestation et 73 personnes migrantes ont rempli des formulaires d'évaluation des besoins. Les principales nationalités recensées étaient ivoiriennes, burkinabée, congolaise, nigérienne, libyenne, malienne, égyptienne, gabonaise, sénégalaise, et camerounaise. 4 représentant-e-s de la Municipalité de Sousse étaient présent-e-s au stand pour présenter aux migrant-e-s les différents services fournis par la Municipalité et qui leur sont accessibles (enregistrement des faits d'état civil; activités sportives et culturelles; légalisation de signature et autres). L'OIM a présenté les fiches de renseignements et les supports d'informations autour des thèmes suivants : le Programme d'Aide au Retour Volontaire, les services d'assistance psycho-médicale, d'assistance sociale, d'assistance juridique (droits d'accès au séjour, à la justice, à la santé, à l'éducation...). L'ONFP a tenu un stand où étaient présentés les services qu'il pouvait prodiguer aux migrants (planning familial, contraception, traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST), dépistage du VIH, gratuit, instantané, volontaire, et anonyme). Voir : <https://it-it.facebook.com/iomtunis/videos/les-unit%C3%A9s-mobiles-%C3%A0-sousse/2536231566659331/>

La précocité de l'engagement de la municipalité de Sousse, et des autres services publics, dans une politique de l'accueil et de l'intégration des migrants explique le caractère limité des initiatives lancées par ces parties prenantes pour répondre aux besoins des migrants installés sur leur territoire, en termes d'accès aux services et aux droits. Certaines initiatives locales existent cependant, avec le soutien d'administrations locales, y compris la municipalité, de la société civile, ainsi que de partenaires internationaux. L'élan initial de la municipalité de Sousse vers les populations migrantes c'est d'autant plus renforcé à la suite de l'épidémie de COVID-19 en 2020 (voir annexe).

## LES FACILITATEURS

### LES DISPOSITIFS POUR FACILITER L'ACCUEIL

Des acteurs locaux, encore en petit nombre, commencent à s'impliquer dans des initiatives et des manifestations destinées à sensibiliser autre de la présence des migrants et à leur faciliter l'accès à certains services (santé générale, santé sexuelle et reproductive, conseils juridiques, procédures administratives, assistance sociale).

### DEPLOIEMENT DE LA PREMIERE UNITE MOBILE DE L'OIM : L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DE LA MUNICIPALITE

Un partenariat entre la municipalité de Sousse, l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et l'ONFP (Office National de la Famille et de la Population, dépendant du Ministère de la Santé) à mener au déploiement de la première unité mobile de l'OIM en 2019. L'objectif de cette unité est de « répondre aux besoins de services de proximité, [...] dans les villes à forte densité de communautés migrantes [...] et de] présenter les différents services fournis par les autorités municipales, ainsi que par les différents acteurs, institutionnels, organisationnels, et associatifs qui sont disponibles, entre autres, au public migrant » (OIM, p.1)<sup>40</sup>. Au sein de cette unité mobile, les partenaires susmentionnés ont pu présenter leurs services et proposer des informations aux personnes migrantes<sup>41</sup> (voir aussi section 6.2.4.).

L'ONFP a également publié en 2020 un document intitulé « Mécanisme de référencement des migrants à Sousse » (Figure 7) qui identifie les différents intervenants dans le domaine de l'immigration dans la ville et sert à coordonner les différents services par un système de référencement.

Fig.7. Affiche de l'ONFP (Mécanisme de référencement des migrants à Soussse)

# ONU MIGRATION

## MÉCANISME DE RÉFÉRENCEMENT DES MIGRANTS À SOUSSE

Compte rendu du déploiement de l'Office National des Citoyens en Tunisie le dimanche 24 Novembre 2019, à la place des villes jumelées à Soussse

### CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

- Consultation médicale pour les pathologies aiguës
- Visite médicale pour la rentrée universitaire

Personne contact : Dr. Naoual El-wahbi  
Centre régional médico-coopaire de soussse  
Boulevard de la République  
Adresse : rue sadralhalouj soussse

### CENTRE DE LA PRODUCTION DE L'ONFP

OFFICE NATIONAL DE LA FAMILLE ET DE LA POPULATION

- Service de santé sexuelle et reproductive et de planning familial
- Dépouillage d'un plan de suivi de suivi rapide

Adresse du centre : Rue Mohamed Karoui, Jooz Soussa  
Emplacement : « Espace amir des jeunnes » en face de l'hôpital Ferhat Hached Soussa à côté de salon de thé « after eight »  
Tél : 7320537222, 405

### ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES AFRICAINS EN TUNISIE

- Médiation en cas de litige rencontré par les étudiants et stagiaires africains
- Hébergement des étudiants
- Information sur les droits
- Recherche de terrain de stage pour les étudiants africains

Personne contact : Mr. Ismael Cissá  
Email : asac.soussa@gmail.com  
Tél : 59320795

### POLYCLINIQUE CNSS SOUSSE

- Consultation médicale de médecine générale
- Consultation médicale de médecine spécialisée
- Originaire d'un pays tel que la Tunisie par une orientation binationale en médecine de santé sociale (France, Belgique, Italie, Allemagne, Maroc, Espagne, Autriche, Liban, Egypte, Algérie, Luxembourg, Portugal)
- Bénéficiaire d'une bourse universitaire du gouvernement tunisien (l'étudiant doit s'inscrire au préalable dans un bureau régional de la CNSS et obtenir une carte de soins)

Personne contact : Mr. Mehdi Ben Ameur  
Tél : 54461510  
Email : benameur\_fah@yahoo.fr  
Adresse : rue 27 Bv. 28 Khezama Soussa

### ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

- Accompagnement dans les institutions de santé publique et prise en charge des frais médicaux pour les migrants les plus vulnérables
- Soutien au retour volontaire pour les personnes ayant des problèmes médicaux
- Assistance sociale et juridique
- Assistance sociale des victimes de la traite
- Conseil et assistance juridique à travers une permanence juridique, sections de sensibilisation collective sur les droits des migrants
- Soutien à l'orientation des personnes selon le décret gouvernemental n° 2017-2061 de régularisation des étrangers en Tunisie
- Appui à la sensibilisation des personnes en Tunisie
- Assistance juridique des victimes de la traite et signalisation à l'instance nationale de lutte contre la traite des personnes
- Assistance au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants et aide à la réinstallation dans un pays tiers pour les réfugiés

Personne contact : Mr. Ismael Cissá  
Email : asac.soussa@gmail.com  
Tél : 59320795

### OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (ONOU)

- Hébergement et restauration universitaire
- Bourses universitaires
- Prise en charge psychologique
- Assistance sociale et humanitaire

Tél : 73219181  
Fax : 73219182  
Email : mohamed.saidel@gmail.com  
Adresse : Avenue Hédi Karami Sakhilou Jooz Soussa

### DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SOCIALES

- Accompagnement et orientation vers les partenaires

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Soussa  
Tél : 73393933

### ASSOCIATION SOUSSE

- Orientation, médiation et accompagnement au sein des structures de santé
- Aide humanitaire et assistance sociale
- Conseils et information

Personne contact : Saïf Hachouch  
Tél : 53355838  
Email : hachouchsaïf@rednet99@hotmail.com

### BUREAUX EN TUNISIE

Adresse : 5 rue de la Bourgade, les berges de la soussse  
Bureau de la région de soussse  
Email : soussa@oim.int  
N° vert : 8000566

### LE GROUPE MUSICALE « African Mixture Family »

Adresse : km 4, Route El. Anj, Immeuble Chabouni, 4ème étage, APT 6, 3009, Sfax  
N° vert : 8000566

ONFP

OFFICE NATIONAL DES CITOYENS EN TUNISIE

ONOU

OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

ONFP

OFFICE NATIONAL DES CITOYENS EN TUNISIE

42 L'AESAT nationale (au niveau de la Tunisie) est subdivisée en sections (Tunis, Sousse, Sud). Chaque section est composée de sous-sections nationales : Association des Etudiants et Stagiaires (AES) tchadiens, AES ivoiriens, AES nigériens, AES congolais, AES maliens...etc.

43 Entretien avec le responsable de la section de Sousse de l'AESAT.

44 Entretien avec le responsable de l'AES tchadiens à Sousse.

45 Conclusions tirées des observations sur le terrain.

46 Une première génération de ces quartiers est née dans les années 1960 au sud de la Médina (*Bir Chebbek, Ettafala et Laouina*). Les trois quartiers couvrent une superficie de 141 ha (Zaag, 2019) La deuxième vague de naissance et d'extension de ces quartiers remonte aux années 1970, quand 7 noyaux d'habitat non réglementaire (ou spontané) ont vu le jour : 3 quartiers au sud de la ville : *El Ghodrane, Ksibet Echatt et Echabeb* ; 2 quartiers à l'Ouest : *Boukhar et Essouafa* ; et 2 quartiers au Nord : *Essafaya* (ou Oued Blibane) et Oued el Kharroub. Dans les années 1980, 9 autres quartiers ou noyaux de quartiers d'habitant informel sont apparus : au sud de la ville, les 6 quartiers : *El Matar, Sid Kacem, Ettahrir, El Izdihar, Sidi Abdelhamid et le Bâtiment* ; à l'Ouest : *9 Avril et Hammam Maarouf* ; au Nord : *Oued Gh'nim*.

## LES ACTIONS DE L'AESAT (ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET STAGIAIRES AFRICAINS DE TUNISIE)

L'augmentation du nombre des étudiants étrangers dans les universités publiques et privées confère aux associations d'étudiants (comme l'AESAT, pour ce qui est des étudiants subsahariens) un rôle croissant dans l'information et le conseil aux étudiants étrangers.

Les sections l'AESAT présentes à Sousse<sup>42</sup> organisent régulièrement des journées d'information pour les étudiants subsahariens sur des sujets liés à leur installation et leur présence à Sousse : les procédures administratives pour l'acquisition des titres de séjour, les relations avec la police, avec les propriétaires des logements loués, le recours aux services de santé, et autres<sup>43</sup>. L'association des étudiants et stagiaires (AES) tchadiens de Sousse a notamment organisé une journée de la tolérance en 2019, et en partenariat avec la Jeune Chambre Internationale (JCI), une journée de formation pour la recherche d'emploi ou de stages. Une par cette même organisation<sup>44</sup>.

## ACQUERIR LES COMPETENCES LINGUISTIQUES ET CULTURELLES

Aucune action ou réflexion de la part de la municipalité n'a été engagée à ce jour. L'AESAT, section de Sousse, a cependant organisé des soirées d'animation interculturelle et des spectacles sont organisés tous les ans au profit des étudiants subsahariens.

## SECURITE ET SURETE

Aucune action ou réflexion de la part de la municipalité n'a été engagée à ce jour. Toutefois, les volontaires du comité local de Hammam Sousse du Croissant Rouge Tunisien (CRT) ont participé à la journée de l'Unité mobile de novembre 2019 où ils ont présenté les activités qu'ils proposent au public en général et aux communautés migrantes à Sousse en particulier (cycles de formation aux secours et à l'assistance, ateliers de sensibilisation et autres).

## DROITS HUMAINS DES MIGRANTS ET ACCES AUX SERVICES AMENAGEMENT URBAIN, ACCES AU LOGEMENT ADEQUAT ET AUX SERVICES DE BASE

Le développement de l'habitat informel, hérité des migrations internes des tunisiens de l'intérieur, se traduit par des difficultés pour les pouvoirs publics (et principalement la municipalité) dans la provision de services de voirie, d'assainissement, d'équipement urbains, de transport, de santé, d'éducation et de services sociaux dans les quartiers concernés. Si ces quartiers accueillent à l'origine des populations tunisiennes venues de l'intérieur du pays, ces quartiers informels reçoivent également des communautés migrantes.

La marginalisation de ces quartiers se traduit par des écarts de développement à l'échelle micro entre ces quartiers et le reste de la ville, démontrant la fragmentation socio-spatiale de la ville<sup>45</sup>. Les autorités municipales de Sousse souhaitent ainsi mettre en avant le rôle de la migration interne dans ce projet afin de travailler à améliorer les réponses des pouvoirs publics aux besoins d'intégration et d'insertion des populations de ces quartiers.

Les programmes de l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) bénéficient intégralement aux quartiers périphériques dits « spontanés », occupés majoritairement par des migrants internes. Ces programmes visent à améliorer les conditions de vie dans ces quartiers en ciblant les infrastructures de bases (aménagement de la voirie, des trottoirs, équipement en réseau d'assainissement, d'eau potable et d'électricité...). Des microprojets ciblés s'adressent particulièrement aux ménages pauvres et aux femmes et permettent l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des ménages. Il existe 19 quartiers d'habitat informel dans la ville de Sousse<sup>46</sup> qui couvrent des superficies et des espaces différents (Zaag, 2019, p.113) (Figure.8).

**Fig.8.** Quartiers de l'habitat informel dans la ville de Sousse, occupés en majorité par des populations immigrées en provenance des autres régions de Tunisie



Les programmes pluriannuels de l'ARRU ont bénéficié à 5 215 logements au total depuis 1988 (Tableau 18).

**Tableau 18.** Programmes multi annuels (1988-2022) d'amélioration des équipements et des conditions de vie des ménages dans les quartiers d'habitat informels à Sousse

| Période                        | Quartiers ciblés         | Nombre de logements bénéficiaires | Type d'intervention  |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--|
| 1988-2011                      | Matar                    | 635                               | Voirie, construction de 46 logements pour familles installées sur des dépendances routières  |
|                                | Sidi Abdelhamid          | 841                               | Voirie, Salle de sports individuels, zone artisanale, amélioration du logement, activités productives                              |
|                                | Ksibet Echatt            | 414                               | Voirie & éclairage public  |
|                                | Oued Blibene             | 168                               | Voirie   |
|                                | Boukhzar & Casematte     | 150                               | Voierie, assainissement, éclairage public, terrain de quartier, espace vert, aire de jeux pour enfants                             |
|                                | Laouina                  | 450                               | Voierie, éclairage public  |
|                                | La Marine                | 165                               | Voierie, amélioration des logements  |
|                                | Bouhcina                 | 140                               | Voirie   |
|                                | Oued Gh'nim              | 152                               | Voirie   |
|                                | Médina de Sousse         | -                                 | Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, rénovation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable |
| 2012-2018                      | Commune de Sousse        | -                                 | Modernisation et entretien de la voirie municipale, intégration des quartiers périphériques  |
| 2019-2022 (projets programmés) | Ksibet Echatt et Batimet | 2100                              | Intégration des quartiers, voirie, assainissement, amélioration des logements  |

Source : ARRU, 2019

D'autre part, les étudiants boursiers étrangers (Subsahariens et Nord Africains) rencontrent des difficultés en été en raison de la fermeture des cités universitaires pendant les deux mois d'été (juillet et août). Ils se retrouvent ainsi dans la rue, ce qui les oblige à recourir à l'assistance de la Caritas ou à sur occuper des logements avec d'autres étudiants. A défaut, ces étudiants sont amenés à chercher du travail sans être déclarés, ce qui les expose à des risques d'exploitation et d'abus divers (trop d'heures de travail, travail sous ou non payé, exploitation sexuelle des jeunes femmes souvent étudiantes).

#### EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Il n'existe pas d'initiatives dédiées à l'éducation et à la formation professionnelle menées par la municipalité de Sousse ou ses partenaires.

47 L'ONFP est l'un des trois principaux partenaires (avec la Municipalité de Sousse et l'OIM) pour l'organisation de la première Unité Mobile de l'OIM en novembre 2019.

48 Interview approfondi avec le Directeur régional de l'ONFP

## EMPLOI ET ENTREPRENARIAT

Il n'existe pas d'actions dédiées à l'emploi et à l'entrepreneuriat des immigrés menés par la municipalité de Sousse.

Mais du côté des organisations professionnelles, le Bureau régional de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) à Sousse, le principal syndicat tunisien, a mis en place un groupe de travail et un espace pour les migrants (voir section 4.3.2) destinés à promouvoir l'intégration des travailleurs migrants et la défense de leurs droits économiques et sociaux.

Le secteur privé réclame depuis des années l'assouplissement des dispositions du code du travail tunisien pour faciliter le recrutement de la main d'œuvre étrangère. Certains secteurs d'activité souffrent d'un déficit de main d'œuvre, permanent ou saisonnier : l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration. Mais ni les entrepreneurs, ni leurs chambres syndicales à Sousse (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) ne se prononcent sur les moyens d'assurer le recrutement et le travail décent des travailleurs étrangers (couverture sociale, signature de contrats, salaires équitables, congés payés...).

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La ville de Sousse dispose d'un haut niveau d'équipements hospitaliers (deux Centres Hospitalo-Universitaires (CHU), un hôpital de la sécurité sociale et 4 grandes polycliniques privées). Le CHU de Sahloul a notamment accueilli 5 929 patients étrangers en 32 mois (voir aussi sections 5.2.1.3 et 5.2.2.2). Les migrants peuvent bénéficier de tous les services auquel ont accès et ont droit les ressortissants Tunisiens, sans aucune exception<sup>47</sup>.

Depuis 2018, la direction régionale de Sousse de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) a ouvert ses portes aux migrants étrangers installés à Sousse pour des consultations et des interventions dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et le traitement des MST (Maladies Sexuellement Transmissibles) et du VIH<sup>48</sup>. En 16 mois (Septembre 2018-Décembre 2019), le nombre total des consultations a atteint 140, avec une moyenne de 10 consultations par mois au départ pour atteindre une moyenne de 30/mois durant l'automne 2019. La tendance est à la hausse, puisqu'il arrive que le nombre des consultations augmente de 20% d'un mois à l'autre depuis l'été 2019.

L'ONFP et l'OIM ont signé en 2018 une convention de partenariat pour l'assistance et l'accès aux services de santé au profit des migrants et vulnérables. Le gouvernorat de Sousse est l'un des six gouvernorats qui bénéficient depuis cette date de cette expérience pilote pour favoriser le bien-être des migrants. Une des composantes du projet est l'élaboration d'un support numérique et statistique pour la collecte de données au sujet de la santé des migrants pour évaluer leur nombre, leur besoins et améliorer la qualité des services et prestations qui leur sont destinées. Deux espaces leurs sont ouverts en ce sens :

- La clinique de l'ONFP qui accueille surtout les femmes pour le suivi de leur santé sexuelle et reproductive : suivi des grossesses et suites aux accouchements, de la santé de l'enfant, planification familiale et moyens contraceptifs, interruption volontaire de grossesse.
- L'Espace ami des jeunes (EAJ) qui est fréquenté majoritairement par des jeunes femmes migrantes, mais aussi par de jeunes hommes, pour le dépistage (confidentiel et anonyme) des MST et du VIH et leur prise en charge, fourniture de préservatifs. La majorité des jeunes fréquentant l'EAJ sont subsahariens, mais d'autres nationalités sont présentes (notamment des Algériens, Libyens, Jordaniens et Syriens).

Certains cependant considèrent que l'offre des services de soins aux étrangers reste

insuffisante, fragmentaire et non systématique, c'est le cas du Croissant Rouge Tunisien (CRT) qui conseille la mise en place d'un plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) pour répondre aux besoins des personnes migrantes de façon comprehensive.

D'autre part, la Médecine Scolaire et Universitaire (sous tutelle du Ministère de la santé) assure le suivi médical des élèves et des étudiants, tunisiens et étrangers, inscrits dans les établissements scolaires et universitaires. De ce fait, les élèves et étudiants étrangers ou enfants de Tunisiens résidant à l'étranger, bénéficient systématiquement de ces services.

# 13. INCLUSION SOCIALE ET POLITIQUE

## FACILITER LA PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE

Il n'existe pas d'initiatives dédiées à la participation sociale et politiques des migrants menés par la municipalité de Sousse ou ses partenaires.

## INCLUSION ET COHESION SOCIALE

Le travail autour de la Stratégie de Développement de la Ville de Sousse (SDVS voir section 5.1.) traduit la volonté d'inclusion sociale exprimée par les certains membres du conseil municipal. Toutefois, cette volonté initiale fait face aux manquements de la décentralisation et des cadres de gouvernance de la migration. Il n'existe de fait aucune action menée par la municipalité de Sousse pour promouvoir l'inclusion des migrants étrangers.

Pour autant, les programmes de réhabilitation et d'intégration des quartiers périphériques d'habitat informel conduits par l'ARRU contribuent de manière concrète et opérationnelle à la réalisation d'une partie des objectifs d'inclusion sociale.

## LUTTE ET PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

Le racisme latent est bien réel. La population locale l'admet ou le reconnaît rarement, alors que les étudiants et les migrants, surtout subsahariens, rapportent de nombreuses histoires d'insultes, d'expressions ou de gestes déplacés et méprisants.

Les migrants sont également victimes de majoration arbitraire des prix. Des migrants nouvellement arrivés à Sousse (étudiants ou travailleurs) rapportent avoir été victimes de majoration des prix dans les magasins. Ce n'est que des semaines ou des mois après qu'ils découvrent l'escroquerie. D'autre part, les étudiants subsahariens sont le groupe le plus exposé à l'expulsion ou à l'escroquerie de la part de certains propriétaires : majoration exagérée des loyers, facturation de la consommation d'eau et d'électricité sans rapport avec la consommation réelle (les compteurs des logements loués ne sont souvent pas séparés de ceux des propriétaires), arrêt des locations durant l'été pour faciliter la location à des touristes (Algériens et Libyens).

Malgré l'intérêt de la municipalité et de ses partenaires pour ces questions, il n'existe pas d'initiatives de lutte contre la discrimination à Sousse.

## DISCOURS AUTOUR DE LA MIGRATION ET DE L'INTEGRATION

La majorité de la population locale perçoit les migrants étrangers comme une catégorie sociale marginale du fait de leur visibilité limitée.

Les attitudes faces aux migrants sont forgées par les relations directes et concrètes que les communautés locales entretiennent avec les migrants en fonction des catégories et des profils de ces derniers. A titre d'exemple, les étudiants sont généralement perçus comme un groupe respectable et sont en contact fréquent avec les propriétaires immobiliers et les commerçants de Sousse.

Les attitudes des personnes migrantes face à la question de leur installation en Tunisie diffèrent. Certains envisagent de se rendre en Europe à long terme et considèrent la Tunisie comme un relais à court et moyen terme. Pour d'autres qui ne souhaitent pas retourner dans leurs pays d'origine, Sousse est un endroit où ils envisagent une installation. Des migrants interrogés à ce sujet déclarent qu'ils ont de très bonnes relations avec des jeunes tunisiens, étudiants ou non, et qu'ils se plaisent bien dans ce pays. D'autres apprécient la qualité des infrastructures et rapportent que « la Tunisie

49 Entretien, J.N, jeune travailleur à Sousse.

50 Entretien, Y.J, étudiant à Sousse.

ressemble un peu à l'Europe à cause du mode de vie occidental dominant, de la qualité des routes, de l'aspect extérieur des villes »<sup>49</sup>. Finalement, certains mettent en avant les difficultés d'intégration due à la sévérité des autorités tunisiennes et des lois qui régissent le séjour et le travail des étrangers et considèrent que « c'est un obstacle très sérieux à l'installation ou à l'intégration »<sup>50</sup>.





Le résultat principal des nombreuses réunions, au-delà des priorités retenues, est l'engagement fort des parties prenantes (administrations et services publics, Organisations de la Société Civile (OSC), syndicat...etc.) à travailler main dans la main avec la Municipalité pour mettre en œuvre les priorités retenues et à s'associer pour réunir les conditions de réussite de la réalisation de ces priorités.

Ces échanges ont surtout permis de préparer l'avenir de la coopération et de l'association entre, d'un côté, ces différentes parties prenantes, et de l'autre, la ville de Sousse.

Ce rapprochement a été réalisé à deux niveaux :

- Au niveau horizontal : c'est à dire entre toutes les autres parties, autres que la ville de Sousse, qui ont compris que, chacune, dans son domaine et dans son champ d'action, pouvait compléter les initiatives et les actions des autres parties et apporter sa pierre à la construction commune, ce qui permet d'anticiper la résolution des conflits de compétences ou de pouvoirs entre les différentes parties prenantes dans ce domaine.
- Au niveau vertical : Toutes les parties ont compris et ont accepté que la ville de Sousse puisse être le leader et le rassembleur des initiatives et des projets futurs d'intégration des migrants au niveau municipal. En présentant leurs propositions et leurs idées d'action et d'initiatives elles ont validé cette association.

Trois priorités principales ont été retenues au terme de ces échanges :

### **1. Une structure municipale de coordination et d'information sur la migration dans la ville de Sousse**

Cette structure est conçue et imaginée pour servir de base à la mise en place, à terme, d'un « Service Social Municipal » selon les bonnes pratiques internationales dans ce domaine. Elle repose sur la mise en place de deux unités complémentaires et associées :

- Un Observatoire municipal des migrations. Sa fonction principale est la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des données relatives aux migrants et aux mouvements migratoires dans la ville.
- Cet observatoire municipal servira deux objectifs : outils à la décision pour les autorités municipales et pour alimenter le Centre d'accueil, d'information et d'orientation des migrants dans la ville, l'interlocuteur des migrants arrivant ou vivant dans la ville. Sa fonction première est de fournir les migrants des informations fiables pour faciliter leur installation et leur insertion dans la ville. Il a aussi pour objectifs de les orienter en direction des autres services municipaux ou vers les autres services publics dans la ville. Il pourrait aussi servir d'intermédiaire avec le conseil municipal.

**2. Création d'un service municipal pour la coordination entre les services publics** dans l'objectif d'assurer l'insertion des migrants dans la ville et répondre, entre autres, à leurs besoins en matière de services de santé, d'éducation et de scolarisation, et d'hébergement, de transport. Ce service aura la compétence de promouvoir les bonnes pratiques et de valoriser les leçons des expériences locales ou internationales pour l'insertion des migrants. Il aura aussi la compétence de promouvoir les bonnes pratiques et de valoriser les leçons des expériences locales ou internationales pour l'insertion des migrants. Il doit aussi avoir les moyens de détecter les insuffisances, les abus ou les anomalies pour les corriger en association avec les services concernés.

Il peut se servir des données et des informations récoltées par l'observatoire pour alimenter les autres services publics et les aider ainsi à cibler leurs programmes et leurs actions pour qu'ils répondent aux besoins des migrants et atteindre ainsi les objectifs du projet.

**3. Création d'un espace d'hébergement d'urgence** au profit des catégories vulnérables des migrants et des réfugiés. Cet espace peut être géré directement par la Municipalité ou par les soins d'une ONG selon un cahier des charges respectant les normes internationales.

**Rédigé par:** Hassen Boubakri, PhD, est professeur de géographie et d'études migratoires et président du Centre de Tunis pour la migration et l'asile.

**Décembre 2020**

**Contact:**

@urban\_migration  
icmpd.org/mc2cm  
mc2cm-team@icmpd.org

**CGLU**  
Carrer Avinyó, 15  
08002 Barcelone, Espagne

**ICMPD**  
Bureau régional de coordination  
pour la Méditerranée  
Development House, 4A  
St Anne Street, FRN 9010  
Floriana, Malte

**Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
(ONU-Habitat)**  
BP 30030 00100  
ONU-Habitat, Nairobi, Kenya

